



LE COMITÉ DES FÊTES SE DÉCHAÎNE



Dixie Rose

Nous sommes nombreux à l'avoir remarqué, le **COMITÉ DES FÊTES** s'active, et nous propose de plus en plus de belles soirées variées et activités diverses.

Pour ceux qui ne s'en seraient encore aperçus, venez rejoindre lors des divers spectacles proposés les groupies du Comité des Fêtes de plus en plus nombreuses. Vous le verrez, vous ne le regretterez pas.

Pour vous en convaincre lisez vite l'article **pages 8 et 9**, et **réservez les dates des spectacles déjà planifiées jusqu'en mars 2012 !**



▼ SOMMAIRE

Édito	p.2
Point sur les investissements	p.2-3
Éclairage public	p.4
La BD de Ciret: Extinction des feux	p.4
Camille Flavigny, cavalière Pormortaise	p.5
La chasse et la nature	p.6
Gazoulis : Le moineau	p.7
Comité des fêtes	p.8-9
Les actus de l'Amicale	p.10
ALPM	p.11
Exposition de peinture et de photos	p.12
Histoire : Partager les découvertes	p.13
Où irons-nous dimanche ? Château d'Anet	p.14-15
Compte-rendus des conseils municipaux	p.16-24
Port-Mort vu par Pauline	p.25
Jeux & Solutions	p.26-27
À votre service	p.28



APPEL URGENT !

L'ALPM recherche une personne volontaire et assidue pour aider à la **bibliothèque** le samedi de 10 h à 12h, afin d'éviter la fermeture de celle-ci.

NOUVELLES ACTIVITÉS

- > LUDOTHÈQUE
- > RELAXATION SOPHROLOGIE
lire p.11
- > TAROT LE DIMANCHE
lire p.15



+ TOURNOI DE TAROT, dimanche 19 novembre
lire p.12

L'Édito par Guillemette Alquier

Les vacances sont terminées depuis un bon mois à l'heure où le journal paraît et l'été nous fait un beau pied de nez en revenant en force pour les derniers jours de septembre ! Mais voilà, c'est la rentrée, plus question de farniente. Les enfants ont repris le chemin de l'école où il y a une classe de maternelle en moins puisque le nombre d'élèves était très insuffisant pour permettre le maintien de nos 5 classes. Du coup, la garderie a réintégré les locaux de la maternelle pour plus de confort.

La rentrée se fait sous le signe des travaux sur la commune, première tranche rue de Châteauneuf pour « bordurage » et petit élargissement, rue de Pressagny pour renforcement électrique et enfouissement des réseaux, rue de Falaise pour le projet autour d'un plateau sportif, travaux d'entretien de l'église... Vous trouverez tous les détails dans l'article de Christian Lordi ci-contre. Parlons également des travaux sur la départementale à la sortie vers les Andelys, réalisés par le Conseil Général où des bordures sont mises en place pour éviter le glissement des véhicules (qui roulent trop vite, constat général) dans les jardins des riverains. Les bandes rugueuses actuellement hors agglomération à l'entrée du virage vont être supprimées, puisqu'elles n'étaient pas à une distance réglementaire des habitations et provoquaient une forte nuisance sonore pour les riverains. De ce fait et pour éviter de voir à nouveau les automobilistes prendre ce virage à une vitesse excessive, le panneau d'entrée du village va être remonté au dessus de la rue du Barrage, rendant ainsi une priorité à droite sur la départementale. La vitesse continuera donc à être limitée à 50 km/h. Pour les étourdis, je rappelle quand même qu'un excès de vitesse peut coûter 92 € et 2 points de retrait du permis de conduire.

Mais revenons à nos travaux, il existe des tas de menus travaux pour lesquels la mairie a bien du mal à trouver des entreprises et pour lesquels la commune n'est pas équipée. Par exemple, il serait impensable d'acheter une machine à bois pour usiner une pièce tous les dix ans ! Ce genre de travaux est souvent réalisé par les élus ou des habitants bénévoles. Ceci démontre l'existence de solidarité et de civisme dans notre commune qu'il convient de reconnaître, et je tiens à en remercier sincèrement les acteurs.

Point sur les investissements

par Christian LORDI

Comme vous pourrez le voir plus loin dans les comptes rendus des conseils municipaux, nous avons prévu un bon nombre d'investissements sur notre commune pour l'année 2011. Le vote du budget fin avril, dû à l'arrivée tardive des renseignements budgétaires, ainsi que les démarches à effectuer avant de lancer les travaux importants entraînent des débuts de réalisations qu'en fin d'année.

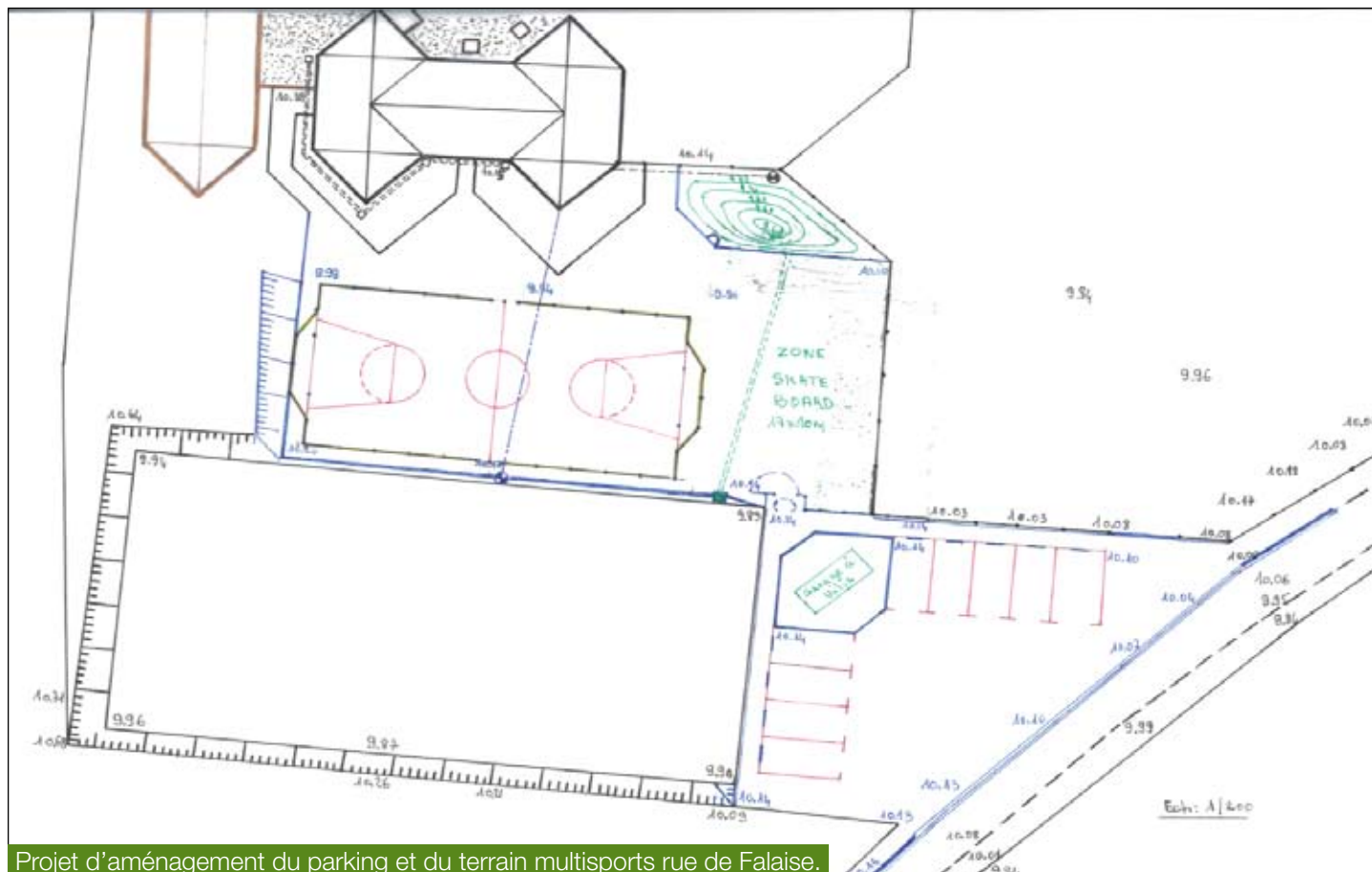
Des investissements déjà à l'étude l'an passé ou nécessitant moins d'étude et une simple mise en concurrence par devis ont déjà été effectués :

- Le matériel et outillage pour l'entretien courant de la commune a été acquis.
- Les tentes pour les associations sont à leur disposition pour leurs diverses activités.
- La clôture supplémentaire de l'école réalisée.
- Les travaux de reprofilage et de traitement des eaux pluviales sur la moitié haute de la rue de Châteauneuf se sont terminés début octobre. La seconde partie basse sera réalisée en 2013.

D'autres ont été lancés et sont en voie de réalisation :

- **L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**, l'étude est à l'ouvrage et les réunions de préparation ont lieu régulièrement. Des réunions de concertation avec les habitants auront lieu dans les mois prochains. Vous pouvez suivre l'évolution de celle-ci via le site web de la commune à l'adresse suivante : <http://www.port-mort.com/plu.htm>. Fin prévue pour 2013.
- **L'église du village**, avec les sévices dus aux pigeons, a eu droit à un grand nettoyage de l'ensemble de sa toiture et de ses gouttières, avec le remplacement d'ardoises et tuyaux d'écoulement défectueux. Au mois de février prochain une entreprise va intervenir pour restaurer les pierres cassées et les déjointements.
- Cet été, le couloir de **l'école primaire** a été entièrement repeint. Un plafond suspendu à été réalisé dans ce même couloir par les adjoints et l'employé municipal. Durant les vacances de Noël, il en sera fait de même dans une des classes. La dernière classe sera faite pendant les vacances de février 2012.
- La **réhabilitation du mur d'enceinte de la mairie** est en cours. Celle-ci réalisée par notre employé communal est tributaire des autres travaux d'entretien ou de maintenance prioritaires sur celle-ci. La fin de la période de tonte va libérer du temps propice à la continuation.
- **L'aménagement du terrain des Loges** en petit jardin public avec des jeux pour enfants est en cours. La création d'une sente reliant la sente Landais à ce terrain, est en attente de la signature de l'acte d'échange de terrains avec les consorts Beuzeron. Cette signature ne devrait plus tarder. L'ouverture d'un passage dans le mur situé entre la maison de village et ce terrain sera fait en février mars. Ce passage permettra un cheminement piéton entre le lotissement des Loges et le centre du village et donnera l'accès direct au jardin public aux enfants tous les jours, ainsi que lors des locations de la maison de village.
- **Un panneau d'information lumineux** est en commande après étude et mise en concurrence. Celui-ci sera posé dans le parc de la Mairie face au parking de la maison de village et devrait être opérationnel avant la fin de l'année. Ce panneau, complément de notre site internet, permettra de relayer les informations municipales, d'alertes météo et aussi les activités de nos associations locales. Les associations auront un accès à ce panneau et pourront mettre à jour leurs pages d'infos via Internet.
- **Le renforcement et l'effacement électrique de la rue de Pressagny** devraient être opérationnel depuis le 16 octobre 2011. Des riverains doivent commencer à s'impatienter, surtout que pour certains, des travaux sur leur propriété s'avèrent nécessaires et doivent être programmés. Mais la commune,





Projet d'aménagement du parking et du terrain multisports rue de Falaise.

n'étant pas maître d'œuvre et seulement délégataire au SIEGE, ne domine pas tout. Les travaux ont débuté le 3 novembre. À l'occasion de ces travaux, l'éclairage public sera repris à neuf dans le prolongement de celui de la rue Delamotte.

Viennent pour finir les travaux encore à l'étude et qui seront lancés prochainement:

- **Aménagement d'un parking et d'un terrain multisports rue de Falaise.** Ces travaux sont les plus importants prévus au budget primitif de 2011. En fait le parking avait été prévu en 2010, nous avons reporté afin que les travaux du terrain multisports prévus eux pour 2011 n'entraînent pas de dégradation sur ce parking fraîchement réalisé. Ces travaux permettront un désengorgement du parking devant l'école, saturé aux heures d'entrée et de sortie. Entre le terrain de tennis et l'école maternelle un terrain multisports, basket, volley, hand, etc. assorti d'une aire de skate board va être réalisé. Ce terrain sera mis à la disposition de l'école, de la garderie et du centre de loisirs. Le reste du temps, en cas de non utilisation, cette aire sera ouverte à l'ensemble des jeunes Pormortais. Ces travaux sont actuellement en appel d'offres, qui prend fin le 19 novembre à 12 h. Viendront ensuite les opérations d'ouverture de plis et du choix des entreprises. Cette procédure soumise à des délais réglementaires devrait nous mener au 15 décembre, date à laquelle seront donnés les ordres de services. La fin des travaux est prévue vers le 30 mars 2012.

- **Mise aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite** de la portion de trottoir située entre la Mairie et la Boulangerie. Nous avons profité de l'appel d'offre en cours pour le parking et le plateau multi sport pour mettre en concurrence ces travaux de modification des bordures de trottoir, pose de barrières et plots, exécution d'un enrobé sur l'ensemble de la surface concernée. Si le montant rentre dans le budget disponible ces travaux seront effectués pour la fin mars 2012.

- Le dernier projet à l'étude est la **construction d'une « maison pour tous »**. À ce projet, que nous avons envisagé avant les dernières élections municipales et repris par la nouvelle équipe dans sa profession de foi, nous n'y croyions plus vu les refus successifs de subvention. Nous ne l'avions même pas à nouveau budgétisé au primitif de 2011. Surprise à la fin du mois de mai, la sous-préfecture des Andelys nous annonçait que notre projet était retenu en présélection et nous demandait une actualisation de celui-ci. Mi-juillet on nous informait qu'une subvention d'environ 80 000 € nous était accordée. Le projet est donc aujourd'hui en étude de faisabilité, afin de vérifier avant l'envoi final, que celui-ci continue bien à rentrer dans l'enveloppe budgétaire dont la commune dispose, au vu des modifications réglementaires découlant des lois Grenelle 1 et 2. Si tout est « O.K. », ce que nous espérons, l'opération sera lancée d'ici à la fin de l'année pour une réception des travaux fin 2012.

Ce projet, situé en extension de l'école maternelle, viendra compléter les aménagements sportifs dont nous venons de parler. Ce projet permettra l'accueil de la garderie périscolaire, libérant ainsi la classe utilisée cette année, mais aussi du centre de loisirs aussi bien pendant les grandes vacances que les petites et les mercredis.

La « maison pour tous » sera mise aussi à disposition des associations pour leurs réunions et activités ne nécessitant pas l'utilisation de la maison de village, limitant ainsi le volume à chauffer et libérant celle-ci pour d'autres activités ou locations parallèles.

Nous vous tiendrons informés dans le prochain journal de fin d'année, où nous espérons vous présenter les plans de la future réalisation.

Éclairage public

La mise en place de l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 6 heures n'a été pas aussi simple que prévu. En effet, certaines horloges anciennes ont eu des défaillances, ont généré des anomalies. Tant et si bien que la rue de Seine n'était plus éclairée du tout pendant que la rue de Pressigny, elle, ne s'éteignait plus... Heureusement les nuits sont encore assez courtes au mois d'août et ces désagréments, dont vous voudrez bien nous excuser, n'ont pas perduré. Les horloges défectueuses ont été remplacées et les réglages adéquats effectués.

Peut-être est-il nécessaire de rappeler que cette décision du conseil permet :

- une **économie d'énergie**, et par voie de conséquence des économies financières. En effet une telle mesure devrait entraîner une **baisse de la consommation électrique de 40 à 50 %**. Il faut savoir que la consommation électrique pour l'éclairage public augmente de façon importante et régulière, une nouvelle taxe de 8 % est payée par les communes depuis le 1^{er} janvier. Cette consommation représente environ 45 % des dépenses d'électricité des collectivités.
- **de limiter la pollution lumineuse** et réduire l'impact sur l'environnement nocturne.

Notre commune n'est pas la seule à diminuer la durée d'éclairage public, de plus en plus de municipalités en France prennent cette décision. Les communes aussi bien que les particuliers ne peuvent plus se permettre de gaspiller l'énergie. De plus, cette mesure entre pleinement dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement voté par le Parlement en février 2009. En effet, la lutte contre le gaspillage énergétique devient par ces textes « LA PRIORITÉ » pour la nation :

- l'article 2 du Grenelle de l'Environnement stipule que « *la lutte contre le changement climatique est placée au premier rang des priorités. Dans cette perspective, est confirmé l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 en les réduisant de 3 % par an.* »

L'article 66 s'inscrit dans la suite des dispositions de l'article 41 de la loi Grenelle I. Il décrit simplement les orientations en matière d'éclairage :

« *les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures*

de prévention, de suppression ou de limitation. »

En conséquence, éteindre l'éclairage public pendant une partie de la nuit où les rues sont peu fréquentées par la population, entre tout à fait dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

ATTENTION

Les horaires d'hiver et d'été seront désormais les mêmes :

Extinction de 23 heures à 6 heures.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

➤ DATE À RETENIR

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

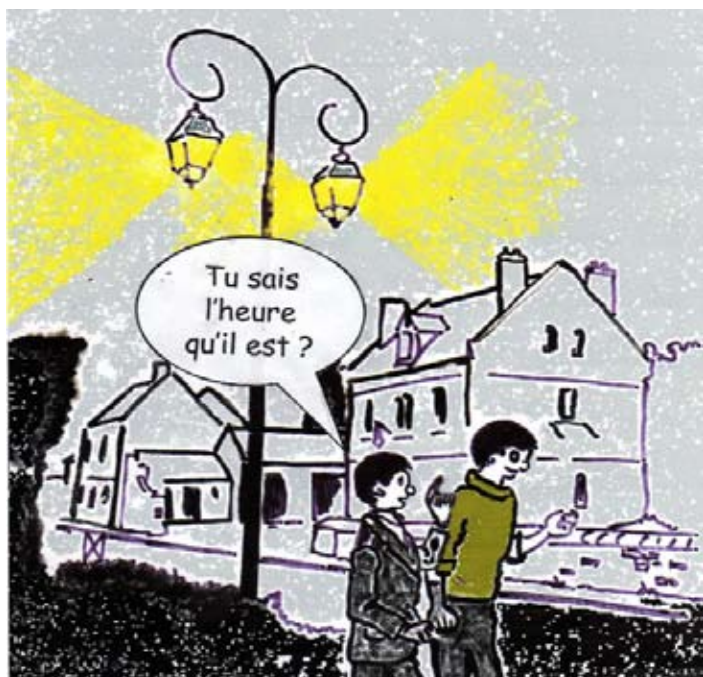
Samedi 7 janvier 2012

18 h

à la Maison de Village



la BD de CIRET



EXTINCTION DES FEUX



Camille continue son ascension



Nous vous avons présenté Camille Flavigny dans le journal de Port-Mort n°46 de janvier 2009, elle était alors vice championne de France de C.S.O. (Concours de Saut d'Obstacles). Cette année, elle mérite d'être une nouvelle fois à l'honneur puisqu'elle a terminé 3^{ème} au championnat de France C.S.O. des As de Fontainebleau et ce dès sa première participation.

À 13 ans, Camille s'affirme donc comme une cavalière qui va compter dans les années à venir. Elle a commencé à monter très tôt ; à... 6 mois... dans les bras de sa maman quand même ! À 5 ans elle montait des poneys et à 7 ans participait à sa première compétition. Après avoir monté toutes les tailles de poneys au fur et à mesure qu'elle grandissait, Camille a aujourd'hui arrêté le poney pour se consacrer au cheval.

Son cheval s'appelle Niquito. C'est véritablement son cheval, bien à elle, et sujet de toute son attention. Il est « super affectueux », mais il a quand même un peu de caractère et il est « ronchon quand il mange », et bien sûr il saute très bien. Un deuxième cheval devrait arriver en octobre ; souhaitons à Camille de former également un beau couple de compétition avec lui.

C'est avec Niquito, bien sûr que Camille s'est hissée à la troisième place du podium du championnat de France des As à Fontainebleau cet été. Toute la famille était mobilisée pour l'accompagner. Son entourage est très important pour elle. Malgré les fautes du deuxième jour, Camille a su revenir sur ses concurrents pour décrocher la troisième place.

Camille voulait absolument dédier à son grand père décédé depuis peu, une place sur le podium. Un bien beau geste qui a occasionné une bien belle motivation.

Pour arriver à ce niveau, il faut de la passion - elle en a à revendre - et une grande détermination. Comment mieux qu'elle, savoir rebondir après un obstacle (...!). Et il faut bien sûr travailler. Camille se rend aux écuries trois fois par semaine, à Cailly, où son cheval est en pension, pour s'entraîner. Et puis il y a les concours, deux week-ends sur trois.

Une vie bien remplie donc pour Camille d'autant plus qu'il y a le collège où elle affiche également un profil de gagnante ! Mais c'est toute une organisation, par exemple, rattraper les cours lorsqu'elle doit s'absenter du collège pour participer à un concours.

L'avenir, Camille le voit en continuant le cheval et la compétition et en faisant des études de kinésithérapeute plus tard.

Un vaste programme qui n'effraie pas notre Pormortaise à qui nous souhaitons de représenter notre village et la Normandie avec toujours autant de brio.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Du changement dans le virage vers Les Andelys

Comme vous avez pu l'observer, une bordure a été posée à l'intérieur du virage sur la départementale, à la sortie du village en direction des Andelys. Une reprise de voirie est prévue sur une bande de 1 m à cet endroit pour améliorer le revêtement. Les travaux sont effectués par le Conseil Général, à la demande de la commune. Il fallait éviter que les voitures mordant sur l'accotement glissent dans le fossé ou le jardin des riverains. En effet, la configuration de cet accotement rendait difficile le retour sur la voie pour les voitures se déportant sur celui-ci à vitesse lente, en cas de verglas par exemple, mais surtout pour ceux en excès de vitesse !

Par la même occasion, les bandes rugueuses situées au dessus du virage vont être supprimées ; trop près des habitations elles constituaient une forte gêne par le bruit provoqué et représentaient un danger pour les deux roues. Mais les automobilistes ne pourront pas pour autant aborder le virage avec une vitesse excessive puisque le panneau d'entrée de village sera dorénavant avant la rue du Barrage et signalera donc la limitation de vitesse à 50 km/h. La rue du Barrage aura priorité à droite sur la départementale, comme c'est la règle à l'intérieur de l'agglomération.

La majorité des accidents dans ce virage est due à des excès de vitesse à quelques exceptions près ; on ne peut que rappeler aux automobilistes la nécessité de respecter le code de la route.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

Projet annexe au plan ORSEC

Le Plan de Première Intervention (PPI) de l'usine Nufarm à Gaillon est consultable en mairie où un registre est à disposition du public pour recueillir les observations **du 2 novembre au 2 décembre 2011** aux heures habituelles d'ouverture.

La chasse et la nature

par **Lucien Caillot**

La chasse et la nature sont forcément inséparables car l'une ne peut exister sans l'autre.

Depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle la chasse a subi de nombreuses attaques et l'opinion publique n'était envers elle pas favorable. Aujourd'hui les choses ont changé et le nombre de nos concitoyens hostiles à la chasse a très sérieusement diminué.

Je n'essaierai pas de vous convaincre mais de vous apporter un éclairage sur cette activité en m'efforçant d'être réaliste et sans trop de parti pris.

La chasse était pratiquement, à l'origine de l'homme, la seule façon de se procurer de la nourriture. Au fil des siècles l'homme devint éleveur, cultivateur, et la chasse passa au rang de loisir, loisir dans lequel se mêle, sport, tradition, passion, car elle est dans nos gènes, elle fait partie de notre culture, du patrimoine légué par nos anciens et elle nous rattache à nos origines.

La chasse a même été un des seuls loisirs de nos campagnes il n'y a pas si longtemps (je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne connaissent pas...) Mais là je vous parle de la vraie chasse. Celle qui se définit par la recherche du gibier mais dont la finalité n'est pas forcément la mort de l'animal. Celle du chasseur qui intègre le chien dans sa passion et pour qui la chasse n'aurait aucun sens sans la compagnie de son fidèle auxiliaire.

Il y a bien sûr, comme dans tous les domaines des cas, de plus en plus marginaux, des hommes pour qui la chasse est synonyme de tableaux, de viande à mettre au congélateur, de tir sans respect de l'animal, mais ceux là je ne les reconnais pas dans ma définition du chasseur. Bien au contraire, le chasseur s'intéressera plus au travail de ses chiens, à la communion avec la nature, au respect des animaux, qu'au prélèvement possible. Le chasseur ne prélèvera pas des espèces dont les populations sont jugées en mauvais état de conservation. Des espèces jugées dans un état de conservation fragile donnent lieu, de la part des instances de la chasse, à des limitations par la mise en place de plans de gestion, de PMA (prélèvement maximum autorisé), plans de chasse, ceci le plus souvent sur demande des chasseurs.

Lorsque les conditions climatiques sont extrêmes, froid intense ou neige, la chasse est fermée. Chaque espèce chassable est suivie par des comptages, des baguages, et le suivi des prélèvements.

Les chasseurs régulent les prédateurs, ceux autorisés, tels que renards, fouines, corneilles noires, pies. Qu'advierait-il de la biodiversité si cela n'était pas fait ? Car tous ces prédateurs ne se nourrissent pas que de gibier, mais aussi de tout ce qui vit dans nos plaines et nos bois : petits rongeurs, passereaux, œufs de merles, de grives, moineaux, pinsons, mésanges... Sans oublier que la prolifération du renard est inquiétante pour l'homme car il est porteur de maladies transmissibles soit directement, soit indirectement : rage, ecchinosose, maladie de Lyme.

Les chasseurs aident toute la faune sauvage, gibier ou non, par la mise en place de haies, de cultures à gibier, d'agrafage, de bacs à eau. Les jachères fleuries mises en place en partenariat avec les apiculteurs ont certainement sauvé quelques abeilles.



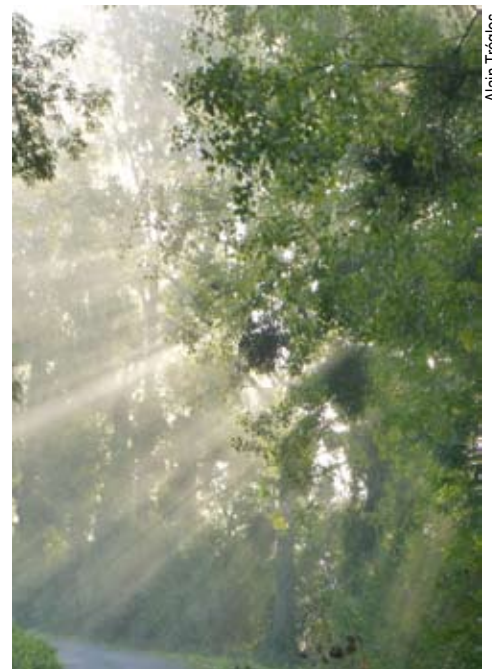
Christian Lordi

Dans les zones humides, de moins en moins nombreuses en France, les chasseurs participent à leur entretien par le maintien en état des plans d'eau, l'entretien des rivières et canaux permettant aux peuples migrateurs de disposer de lieux de repos pendant leur long périple. Le chasseur est un amoureux de la nature, il la respecte et donne souvent de son temps pour la préserver.

Mais revenons à la chasse et à ce que doit être l'acte de chasse dans le plus grand respect de l'éthique. La recherche du gibier c'est le plaisir de voir travailler ses chiens. Ces chiens qu'il aura dressés, entraînés. Quand on aime ces compagnons fidèles c'est un vrai plaisir de les voir « quêter » dans plaine ou bois à la recherche d'émanations, de voir son épagneul à l'arrêt sur un faisan ou son fox au ferme sur un sanglier, cela vous donne une émotion toute particulière et le tir n'est vraiment votre préoccupation principale. Il est de plus en plus de chasseurs qui tirent très peu des animaux levés par leur chiens. Je vous citerai la devise du Club des bécassiers : « *Chasser le plus possible en prélevant le moins possible* ».

Et puis il y a ces matins brumeux dans bois et marais, dans le silence de la campagne, le lever du soleil et l'éclatement de la lumière et des couleurs d'automne. Moments de bonheur et de grande émotion.

Ne nous trompons jamais de cible ; la nature reste belle, vivante, peuplée d'une faune variée grâce à tous ceux qui la « chouchoutent » agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs et tous ceux qui ont le souci de sa pérennité.



Alain Tréglos

GAZOUILLIS 08 par Guillemette Alquier

Le moineau

Mon ami Pierrot...

C'est un *piaf*, vous savez, un moineau, cet oiseau que l'on ne remarque même plus tant on est habitué à le voir dans notre entourage. Il faut dire qu'on le dit domestique car il y a des siècles qu'il fréquente de près les hommes, attiré surtout par le contenu du crottin des chevaux (gloups !). Il a su prendre le virage de l'automobile grâce à sa débrouillardise qui lui a permis de subsister autrement !

► **Son plumage**, il est vrai ne focalise pas l'attention, mais regardons le de plus près. Le mâle a la poitrine et le ventre gris avec une « cravate » noire. Plus celle-ci est large et grande, plus il attire le sexe opposé (Messieurs à vos cravates !). Sa tête est foncée grise et châtain et il porte un loup noir autour des yeux ! La femelle n'a pas fait beaucoup de frais pour sa toilette, elle est plus terne, mais elle arbore un magnifique sourcil chamoisé !

► **Nidification** : Au mois de mars, le moineau construit son nid, enfin il préfère nettement occuper les avant toits et les creux des murs. Le nid est assez sommaire fait de paille, plumes, brins de tissus. Il lui arrive de s'approprier des nids d'hirondelles, quitte à expulser celles-ci ; sans complexe le piaf ! Le moineau s'accouple avec sa dame au moins pour une saison (à quelques chose près, puisque 13% des oisillons d'une couvée ne seraient pas du même père, mais chut !) 5 à 6 œufs blancs tachetés de gris et brun sont pondus. Et pas question de se laisser abuser par un œuf de coucou, celui-ci sera éjecté sans barguigner, on ne trompe pas un moineau si facilement ! Le couple couve une douzaine de jours. Les petits sont nourris de vers et insectes, puis de graines ramollies dans le jabot. A 15 jours, ils quittent le nid, le laissant pour la couvée suivante. On ne chaume pas chez les moineaux !

► **Comportement et chant** : Le moineau pépie, chuchète, tchirpe, chuchote (ça c'est moins sûr), piaille (ah oui !). Bref,



Madame...

Guillemette Alquier

s'il ne chante pas véritablement, c'est un bavard invétéré. Et cela va de pair avec son comportement. Il aime la compagnie et vit en groupe et au sein de celui-ci, ce sont des discussions sans fin, des disputes, chamailleries... Son cri répété sans cesse (le guilleri) subit toutes les modulations nécessaires pour prévenir d'un danger, marquer sa propriété, prendre contact.... Tous les passereaux ont des cris différents pour communiquer, mais chez le moineau c'est poussé à un point tel que l'on parle de « chant social » (l'habitude de fréquenter les hommes rendrait-elle bavard ?). Selon le BWPI (*), un cri permettrait d'appeler à la rescousse 6 à 8 moineaux en cas de danger.

► Si le chant est social, le **comportement** l'est également : les bains de poussière ou d'eau sont pris en groupe, les rassemblements dans les buissons sont nombreux pour « discuter », dormir... Il a même besoin d'un public pour faire la cour à sa dame. On l'entend alors appeler sans fin devant un lieu repéré pour nidifier jusqu'à ce qu'une femelle le remarque. Mais la dame, si elle est d'accord pour s'accoupler, ne se laisse pas faire tout de suite et des disputes homériques s'en suivent, scènes de ménage auxquelles finissent par participer toute la communauté ! (bonjour la vie privée !) Et lorsque le mâle parade, buste relevé pour montrer sa belle cravate, ailes déployées au sol, Madame, le pique du bec (stimulation ou défense nul ne sait). Les autres mâles, alertés, parquent à leur tour autour de la belle, qui assaillie s'enfuit laissant les mâles... se voler dans les plumes !

► **Alimentation** : Son bec fort lui permet de manger des graines (pour environ 70 % de son alimentation). Le reste est constitué d'insectes, araignées... qu'il sait débusquer intelligemment (regardez le inspecter les calandres des voitures !) ou de miettes qu'il tente de vous piquer pratiquement dans votre assiette ! Effronté, culotté, lorsqu'il s'agit de trouver sa nourriture, chamailleur, opportuniste, sociable, futé, (à fréquenter les hommes...), ce petit moineau a toujours su s'adapter pour survivre. Regardez le, il vous surprendra !

* BWPI : *Birds of the Western Palearctic interactive*



...Monsieur

Guillemette Alquier



➤ Mardi 27 juin FÊTE DE LA MUSIQUE

Franc succès pour la fête de la musique du mardi 21 juin organisée par le comité des fêtes et les musiciens de Franck Lefebvre (habitant de Port-Mort).

Deux autres groupes se sont succédés, avec la même énergie, le même dynamisme.

Ils ont fait le bonheur du Comité des Fêtes et du public venu nombreux ce soir là.

Merci à Dominique Bruyant qui a ouvert son bar et à la friterie « Jojo la frite » qui ont participé à l'animation de cette soirée.

Un immense merci à tous les musiciens et au chanteur-guitariste de Gaillon.



François Labigne

➤ Samedi 25 juin FÊTE DU VILLAGE

Un grand merci aux associations de Port-Mort qui étaient présentes ce samedi 25 juin 2011 pour animer l'après midi de la fête du village.

Chacune des associations avait installé un stand :

- un « **lapinodrome** » superbement décoré par Jean-Louis Mansois (président de la société de chasse) et dont les acteurs, 2 superbes lapins prêtés par Michel Lucet ont été appréciés par les enfants présents.

- un « **chamboule-tout** », animé par les Anciens Combattants M Martinovich et M Confland, qui a eu le succès qu'il mérite ; enfants et adultes s'amuse beaucoup à *dégommer* les boîtes de conserves !

- un **stand sur la découverte de Port-Mort** tenu par l'ASSPM avec M. C Baron, M. Letellier et M. Breton. Le jeu-concours « la découverte de Port-Mort » a été remporté par M^{me} ROY.

- la pétanque : Christine Léonard représentait l'ALPM mais faute de participants le divertissement pétanque n'a pas eu lieu.

L'après midi a été animé musicalement par le groupe « Pourquoi » dont l'accordéoniste/guitariste n'est autre que Stéphane Thériau, préposé à la poste d'Aubevoye. Le groupe « Pourquoi » a fait entendre des morceaux chantés ou musicaux de divers horizons et a apporté de la joie parmi les spectateurs.

Tous, associations et musiciens ont donné gracieusement de leur temps **mais le public n'était pas là, les enfants n'étaient pas là, les adultes n'étaient pas là...**

Le CDF remercie bien sincèrement Stéphane et ses amis musiciens et tous ceux qui ont participé.



François Labigne

tout un programme !

↳ Samedi 24 septembre CONCERT « SO GOSPEL »

Vif succès pour les chanteurs du groupe. Participation spontanée du public, applaudissements fournis.

Salle comble pour écouter ces voix exceptionnelles qui ont revisité les standards du Gospel. Rien n'est plus agréable que d'écouter les remerciements, les encouragements que les spectateurs ont manifestés spontanément auprès des représentants du Comité des Fêtes à la fin du concert.



François Labigne



François Labigne

↳ Dimanches 15 mai et 4 septembre FOIRES-À-TOUT

Cette année, le Comité des Fêtes a organisé deux foires-à-tout. Le 15 mai, les 62 exposants ont installés leurs stands sous le soleil.

Tous étaient satisfaits de l'organisation, des ventes effectuées car badauds, acheteurs et curieux se sont proménés très nombreux sur la foire à tout à partir de 8 h 00.

Par contre la foire à tout de septembre n'a pas été épargnée par la pluie.

Les exposants prévus (44) se sont installés, seuls 3 d'entre eux sont repartis dès 8h00.

De nombreux flâneurs se promenaient dans les allées entre deux averses.

■ FRANÇOISE LABIGNE

↳ À VENIR...

> Dimanche 13 novembre 2011 à 12 h 30
LOTO animé par PACO et LENA

> Dimanche 4 décembre 2011
Fête de Noël

> Vendredi 13 janvier 2012 à 20 h 30
Assemblée générale ordinaire

> Samedi 18 février 2012
CELTICA

Vous aurez plaisir à suivre ces artistes dans leurs évolutions en danse et claquettes irlandaises

> Samedi 17 mars 2012 en soirée

> Dimanche 18 mars 2012 en matinée

**Théâtre avec la troupe
du théâtre de Bonnières
« Léonie est en avance » de Feydeau
& « Le défunt »**

Ces pièces seront jouées sur 2 jours afin que chacun d'entre vous apprécie pleinement le spectacle sans se tordre le cou, sans se lever etc..

> Dimanche 15 avril 2012
LOTO

Pour tout renseignement, me contacter
au 02 32 52 98 58, Françoise Labigne,
ou sur le site de Port-Mort (www.port-mort.com).

Le bureau du Comité des fêtes
vous attend toujours plus nombreux.

Les actus de l'amicale



Infos pour les A.C

M. Marc Laffineur a été nommé le 29 juin 2011 Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants. Il sera donc le nouvel interlocuteur des fédérations d'anciens combattants.

Pour ceux qui se sont constitués une retraite mutualiste du combattant avec participation de l'état (RMC), le montant du plafond de celle-ci a été fixé à compter du 1^{er} janvier 2011 à 1726 € (soit 125 points ; valeur du point = 13,81 €)

Nous rappelons que les militaires présents en Algérie entre le 02 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 peuvent bénéficier du Titre de reconnaissance de la Nation ce qui leur ouvre le droit au port de la médaille de reconnaissance de la Nation, à la souscription d'une rente mutualiste et les rend ressortissants de l'office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (O.N.A.C.). La demande des associations d'Anciens Combattants pour l'attribution de la carte de combattant à ces militaires, est pour le moment rejetée compte tenu des conséquences sur le budget.

d'accueil pour le groupe de 38 personnes qui ont participé à ce voyage furent excellentes.

Selon M^{lle} Pibeau, organisatrice de cette journée, avec la société « Florilège », ce type de sortie d'une journée, peut être renouvelée sans problème.



AACSPM

Barbecue le vendredi 10 juin au « Club House »

Nous étions 51 pour déguster les excellentes grillades préparées par nos amis cuistots « Dédé et Mickey ». Le temps incertain et la fraîcheur de la forêt nous ont conduit à prendre notre repas à l'intérieur du bâtiment mais nous avons quand même eu la satisfaction de prendre l'apéritif à l'extérieur. Nous avons passé un bon après-midi.



AACSPM

Cérémonie du 8 mai

Nos messages expriment un grand attachement à cette date du 8 Mai, jour où l'Allemagne nazie capitulait sans condition, ce qui mit fin à cette horrible guerre. En nombre de victimes, ce conflit est le plus meurtrier de tous les temps avec 55 millions de morts et 3 millions de disparus.

L'U.F.A.C. (Union Fédérale des Associations de Combattants), tente sans cesse de transmettre aux jeunes générations la mémoire de ces événements passés et les appelle à une vigilance permanente pour la défense des droits de l'homme et la préservation de la Paix.

La collecte du « Bleu de France » a été de 107 € dont une grande partie est affectée aux actions de solidarité au profit des ressortissants du monde combattant. Merci aux collecteurs et aux donateurs pour leur générosité. Merci aussi à tous les participants à cette cérémonie nationale, en particulier les enfants de l'école de Port-Mort venus chanter « la Marseillaise » avec leur directrice Madame LACAÏLLE.

Découverte de la côte fleurie le vendredi 24 juin

Journée très agréable qui comprend une courte visite de Honfleur, Trouville, Deauville avec une étape repas à Beuzeville. Les conditions de transport, de visite guidée et



AACSPM

Pour la suite, nous suivons le programme suivant :

- REPAS à l'Auberge des Pêcheurs, le vendredi 18 novembre 2011 - 12 h.
- CHOUCROUTE dans la Maison de Village, le dimanche 11 décembre 2011 - 12 h.

Pour les repas dans la maison de village, nous aurons l'accompagnement musical habituel.

Attention !

N'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire !

■ MICHEL MARTINOVICHT

ALPM Nouvelles activités

↳ Relaxation - Sophrologie



C'est le moment de vous occuper de la personne la plus importante de votre vie, c'est-à-dire vous-même.

Si vous avez envie de décompresser en fin de semaine, de ne plus passer le week-end à « récupérer », ou en 4 mots, de « vous libérer du stress », venez chaque vendredi, à la Maison

de Village, de 18 h 15 à 19 h 45 faire une séance de « détente-vitalité ».

« Détente-vitalité » est en trois parties :

1. Série d'exercices physiques simples pour un meilleur lâcher prise.
2. La partie détente, est à la base, une séance de sophrologie-relaxation en groupe.
3. Échanges, conseils et commentaires sur la séance de sophrologie.

La sophro-relaxation :

La relaxation est un état de détente qui se manifeste par un bien-être, une joie d'être dans l'instant présent.

Dans la relaxation avec la sophrologie, vous vous détendez sur un fond musical, en vous laissant guider par les paroles de l'animateur formé pour cela, ce qui est beaucoup plus facile que d'essayer de se détendre tout seul et vous gardez à tout moment votre conscience bien éveillée.

Vous gardez votre libre arbitre.

Vitalité :

Pourquoi se détendre ? Simplement pour avoir plus de vie, de vitalité. D'où le nom de cette activité « détente-vitalité ». C'est une question d'énergie. Vous constaterez peut-être le travail d'énergies bénéfiques durant un certain moment dans la détente...

Laissez simplement faire « le meilleur » qui est en vous.

Bonne détente !

J. GÉRARD

Renseignements :

A.L.P.M. - Frédéric LUCAS : 06 82 72 43 71

La sophrologie :

Historiquement, en Chine vers 1500 avant J.C., on utilisait des thérapies similaires à la sophrologie. Mais c'est Platon qui, le premier en a codifié le processus thérapeutique.

Il joignait au remède, une incantation pour guérir des malades. Pour Platon, il fallait à la fois guérir le corps et l'âme.

La sophrologie moderne a été inventée par le Professeur Alphonso Caycède en 1960.

Dans son service de psychiatrie, il voulait en finir avec les thérapies comme les électrochocs, les comas provoqués, ou l'hypnose... qui altéraient l'état de conscience des patients. D'où ses recherches sur la conscience en toute harmonie.

Le mot « sophrologie » veut dire étymologiquement : « étude de l'harmonie de la conscience ».

↳ Ludothèque



L'association Les P'tits Lutins
4 route de Port-Mort

27940 Notre-Dame-de-l'isle

Téléphone : 06 10 03 02 90

Mail : lesptitslutins27940@gmail.com

Sous le couvert de l'ALPM, cette association va proposer, dans l'ancien local de la garderie, à côté de la bibliothèque, une ludothèque.

Les horaires d'ouvertures proposés sont :

• **mercredi 9 h 30 - 11 h 30** • **jeudi 16 h 45 - 18 h 45**

Ouverture début du mois de janvier 2012

À l'heure actuelle seule une ouverture pour les moins 10 ans sera assurée, car l'association ne dispose pas des jeux et jouets, ni de membre pouvant assurer l'ouverture, pour les plus de 10 ans.

L'accueil des plus grands et des adultes reste à l'étude et l'association reverra sa décision dès que possible.

Le montant de la cotisation sera de 12 € par famille pour la ludothèque (hors adhésion à l'ALPM), avec une caution de 15 € (hors jeux vidéo dont le montant reste à définir). Ces montants seront valables jusqu'à la fin de l'année scolaire 2011-2012.

■ FRANÇOISE-MARIE SÉZILLE - LES P'TITS LUTINS

Manifestations ponctuelles

- **Tournoi de tarot** : samedi 19 novembre 2011
- **Galette des rois** : dimanche 29 janvier 2012
- **Tournoi de tarot** : samedi 10 mars 2012
- **Tournoi de pétanque** : samedi 2 juin 2012
- **Tournoi de ping-pong** : vendredi 15 juin 2012
- **Assemblée Générale** : vendredi 29 juin 2012

Activités régulières

- **Échecs** le lundi de 18 h à 19 h 30
- **Jonglage** le mardi à 20 h 00
- **Tarot** le Jeudi à 20 h 30.
- **Tennis de Table** le vendredi de 20 h 00 à 21 h 00 pour les enfants et de 21 h 00 à 22 h 30 pour les adultes.
- **Bibliothèque** le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.
- **Gymnastique enfants** le mercredi de 10 h 15 à 11 h 00 pour les enfants de maternelle et de 11 h 00 à 12 h 00 pour les enfants du primaire.
- **Gymnastique adultes** lundi de 20 h 00 à 21 h 00 et le mercredi de 19 h 30 à 20 h 30
- **Step** le mercredi de 20 h 30 à 21 h 30
- **Gymnastique seniors** le mardi de 9 h 30 à 10 h 30 et le jeudi de 17 h à 18 h
- **Tennis**
- **Danse Enfants** le mardi de 17 h 30 à 19 h.
- **Relaxation - sophrologie** le vendredi de 18 h à 19 h 30

Caroline
Yoga
Ribeiro

KARUNAMA YI
Caroline RIBEIRO

Professeur de yoga
diplômé de la
fédération
française
de
hatha yoga.

*Elle vous invite à des pratiques douces, profondes
accessibles à tous*

Glissez au coeur des sensations, du souffle, au coeur de l'être.

Un bain de joie au coeur de la vie.

tél. 02 32 40 42 26

D'obédience
Shri Mahesh
Elle s'inspire du
shivisme du
Cachemire.

EXPOSITION DE PEINTURES ET DE PHOTOS



4 Septembre 2011

C'était la 6^{ème} exposition de peintures et de photos organisée par le Comité des Fêtes à l'occasion de la seconde Foire-à-Tout de l'année.

Alors que dehors les exposants de la Foire-à-Tout et du Forum des Associations luttaien de temps en temps contre les éléments déchainés qui s'enchaînaient, les peintres et les photographes, à l'abri, bien au chaud, recevaient 252 visiteurs.

- 9 peintres présentaient des oeuvres de qualité, avec des expressions et des styles différents mais toujours parfaitement interprétés.
- 4 photographes, dont les styles et les thèmes étaient très différents et dont la qualité artistique était aussi exceptionnelle.

Pour les peintres le prix du public était décerné uniquement sur les tableaux représentant Port-Mort, soit 12 tableaux.

Les résultats sont les suivants :

Prix du public

- > Tableaux : Thérésia REGNAULT
- > Photos : Odile ANCRENAS

Prix de la Municipalité

- > Tableaux : Colette LETELLIER
- > Photos : Odile ANCRENAS

Prix des Commerçants et Artisans

- > Martine DUVAL

Nous remercions la Municipalité pour le prêt de la salle, pour l'aide à la mise en place ainsi que pour les prix.

Nous remercions également tous les participants, peintres et photographes ainsi que Claude CHAIGNEAU qui nous a présenté de superbes maquettes.

Merci encore aux commerçants et artisans qui participent aux récompenses : M. Pitou, La Baguette Magique, la Boucherie Regnault et le Bar-Tabac.

■ LUCIEN CAILLOT

**L'ALPM ORGANISE SON
CONCOURS DE TAROT
LE SAMEDI 19 NOVEMBRE**
À LA MAISON DU VILLAGE

1^{ER} PRIX : 150 €* 2^{ÈME} PRIX : 100 €* 3^{ÈME} PRIX : 50 €*

INSCRIPTION : 12,00 €
DÉBUT DES INSCRIPTIONS : 13 H 00
DÉBUT DU JEU : 14 H 00
4 TOURS DE 1 H 30
1 GAGNANT À CHAQUE TOUR

POSSIBILITÉ DE REPAS À 21 H APRÈS LE TOURNOI, SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT (30 € TOUT COMPRIS TOURNOI + TARTIFLETTE)
VENEZ NOMBREUX, AMBIANCE CONVIVIALE GARANTIE

POUR TOUT RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ CONTACTER
CHRISTINE AU 06 61 46 35 26

* SUR LA BASE DE 100 JOUEURS INSCRITS

RÉSERVATION TARTIFLETTE
M. MME
TÉL. :

. INSCRIPTION TOURNOI TAROT UNIQUEMENT : x 12,00 €
. INSCRIPTION TOURNOI + REPAS : x 30,00 €
TOTAL :€

**COUPON À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE CHÈQUE À L'ORDRE DE
ALPM AVANT LE 12 NOV 2011**
À ALPM - CO MAIRIE - GRANDE RUE - 27940 PORT MORT



Catéchisme

Communauté Locale Saint-Nicolas de Vernonnet
Giverny - Notre-Dame-de-l'Isle - Pressagny-l'Orgueilleux - Port-Mort - Vernonnet
4, place Julie Charpentier Vernonnet

Le *caté* est ouvert à tous, enfants baptisés ou non, à partir du CE2. Votre enfant est en CE2 ou dans l'année de ses 8 ans ou il n'a jamais été au *caté* mais a 9,10,11,12 ou 17 ans, il est curieux de connaître Jésus-Christ, vous pouvez, si vous le souhaitez inscrire votre enfant.

Pour tout renseignement concernant le *caté*, vous pouvez contacter le secrétariat paroissial au heures de permanences :

Lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 12 h 00
au 02 32 52 01 49

Partager les découvertes

Lors de mes recherches sur l'histoire de notre village, pour mes prochains articles, je suis tombé sur ce document, que je me propose de découvrir avec vous.

Celui-ci date du 17^{ème} siècle, croquis collectionné en son époque par François Roger de Gaignières (Voir encart). Ce croquis réalisé à la plume et encre brune, assortie d'aquarelle, a pour taille 28,5 cm par 42,2 cm.

Comme vous pouvez le voir sur la reproduction partielle ci-dessous, nous y retrouvons une vue d'ensemble du village de l'époque ainsi que le plan de masse de la « Maison du Seigneur » (actuel château de Port-Mort). Nous y découvrons aussi le passage du bac avec son système de cordage permettant les traversées. Nous y voyons aussi sur l'île du Goulet, la tour du fort.

Des précisions sur la navigation en Seine y paraissent. Nous y apprenons qu'en cas d'eaux hautes la navigation des bateaux s'effectuait du côté de Port-Mort, dénommé « pertuis de Pormor ». Le courant devait y être important car nous trouvons indiqué, à la sortie du village côté Vernon, la limite du tireur du pertuis (texte achemuré).

Sur la vue d'ensemble du village nous nous apercevons hormis l'église, à cette époque située dans l'enceinte de l'actuel cimetière, plusieurs hauts bâtiments n'existant plus aujourd'hui. Parmi ces bâtiments figure même une tour. Si nous partons du principe que la représentation respecte un minimum les proportions, nous pourrions situer le bâtiment entre l'église et la tour comme le domaine et pressoir d'Annebault qui se trouvait au carrefour de la grande Rue et la

rue Pointe Mule. La tour elle pouvant faire partie du domaine du cellier seigneurial établi rue du Port à l'emplacement de l'actuelle ferme de François Lehalleur.

La forme du château pour sa part n'a pas beaucoup changé. n'y voyons pas sur le mur d'enceinte les communs et le pigeonnier, qui y étaient peut-être déjà, la représentation étant sommaire. Une chose a néanmoins changé, le mur d'enceinte côté de la Seine, proche du château a aujourd'hui disparu.

Les personnes intéressées peuvent se procurer l'intégralité du document pourront l'obtenir à l'adresse suivante :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69018176.r=port-mort.langFR>

■ CHRISTIAN LORDI

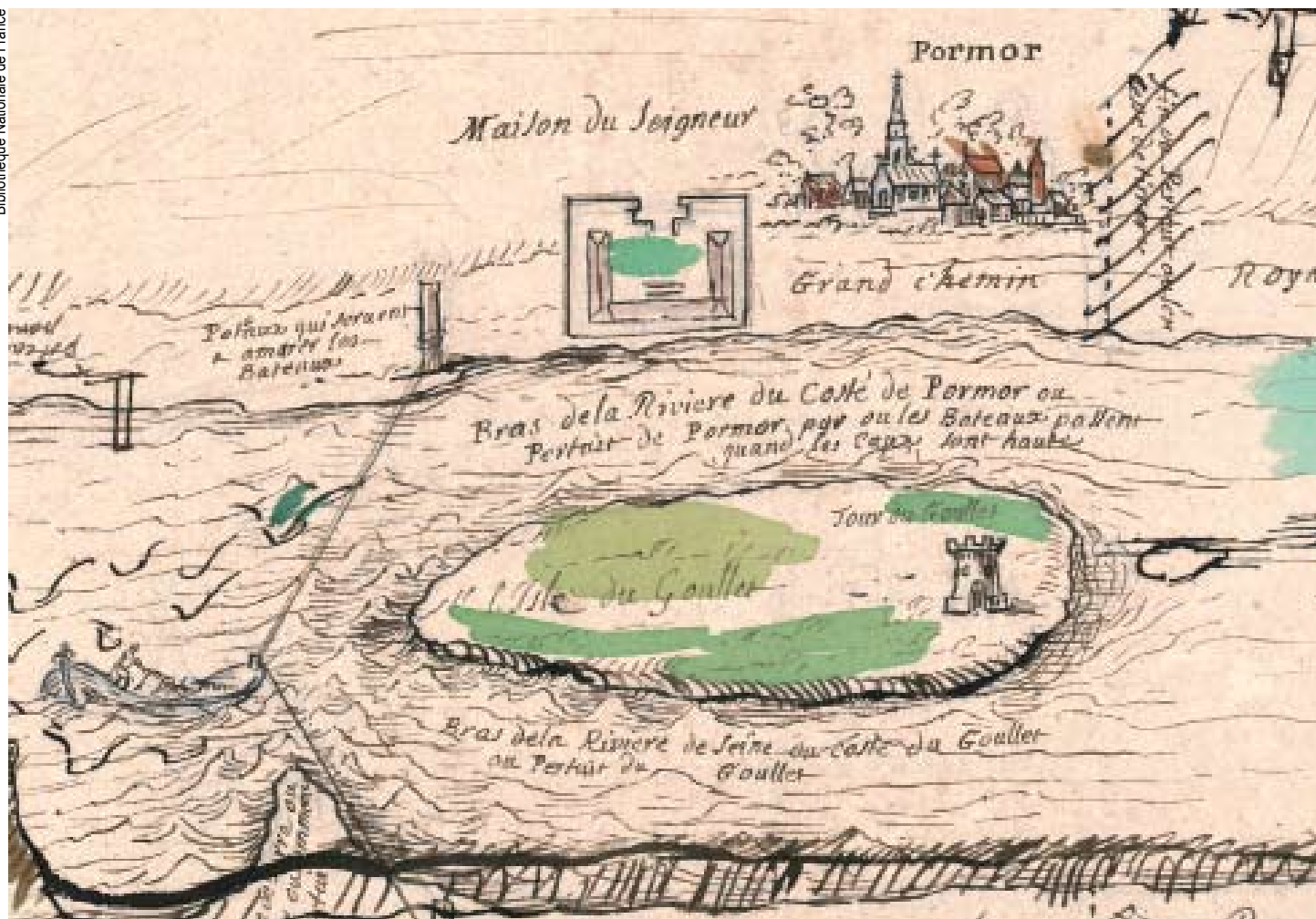
François Roger de Gaignières, né en 1642

à Entrains-sur-Nohain (Nièvre) et mort en 1715 à Paris, est un généalogiste français, antiquaire et collectionneur.

Passionné par l'histoire de France, Roger de Gaignières (1642-1715) amasse en près d'un demi-siècle une collection considérable de manuscrits historiques, de portraits et de documents originaux ayant trait pour l'essentiel à la monarchie française et à l'histoire ecclésiastique depuis le règne de Clovis jusqu'à celui de Louis XIV. Dans cette entreprise, Gaignières ne se contente pas de collectionner des documents existants, il en constitue une grande partie : accompagné de ses copiste et dessinateur Barthelemy Rémy et Louis Boudan, il parcourt la France du Nord afin de recopier des chartes, des obituaires ou d'autres textes fondamentaux, relever des tombeaux, des épitaphes, des vues topographiques, copier des vitraux, des tapisseries, des objets d'art, des sceaux ou des portraits.

Pour l'antiquaire, l'image est primordiale.

Plus de 7300 dessins sont encore conservés aujourd'hui.



🏰 OÙ IRONS-NOUS DIMANCHE 10 par Bernard Ciret

Le château d'Anet

📍 43 kms 🕒 59 min [sources Via Michelin - Itinéraire conseillé]

Lorsque je vais à Anet en passant par Vernon et Pacy-sur-Eure, je passe inmanquablement devant le château, et je suis à chaque fois émerveillé par le côté à la fois sophistiqué et original du portail d'entrée. On dirait un arc de triomphe élevé à la gloire de Diane. D'ailleurs sur le linteau de marbre noir est écrit : « *Phoebo sacrata est almae domus ampla Danae Verum accepta cui cuncta Diana refert.* »

Ce qui veut dire : « *Cette magnifique demeure a été consacrée par Phoebus à la bonne Diane qui lui offre en retour tout ce qu'elle en a reçu.* »

Je me suis renseigné, Phoebus c'est aussi Apollon !

Sur le tympan du portail, la femme couchée représente Diane, mais pas Diane de Poitiers ; la déesse. D'ailleurs aucune des représentations de Diane dans le château ne portera le visage de sa propriétaire.

Au-dessus de l'horloge un cerf est tenu aux abois par quatre chiens. Autrefois ces animaux sonnaient l'heure en aboyant et le cerf en tapant de la patte. Aujourd'hui ces statues sont des reproductions, la révolution étant passée par là.

Avant de vous parler du château actuel sachez qu'il y eu deux autres châteaux au même endroit. Un premier en 1378 qui était un château fort avec quatre tours et un donjon dont il ne reste pas de traces visibles, et le deuxième était un manoir en pierres et en brique, construit en 1470, et dont il reste un bâtiment à droite derrière la chapelle.

En 1546 Diane de Poitiers fit appel à l'architecte, Philibert de l'Orme pour faire construire son château à l'emplacement actuel.

Mais qui était Diane de Poitiers ?

Elle était la fille unique de Jean de Poitiers, vicomte d'Estoile, sei-



Bernard Ciret

gneur de Saint-Vallier, et de Jeanne de Batarnay. Elle est née en 1500. Elle perdit sa mère à 6 ans et se maria à l'âge d'à peine 15 ans avec Louis de Brézé de 40 ans son aîné.

Louis de Brézé était le petit-fils de Charles VII et d'Agnès Sorel. Il eut deux filles avec Diane de Poitiers, Françoise et Louise. Il mourut en 1531. Son tombeau se trouve dans la cathédrale de Rouen. Diane portera toute sa vie le deuil de son mari.

Elle devient la maîtresse d'Henri II en 1538 : elle a 48 ans et lui 28. Un an après son couronnement comme roi de France, après la mort de son père François 1er Henri II va honorer Diane, en la faisant duchesse de Valentinois (1548), en arborant ses couleurs blanc et noir dans les manifestations officielles. Il lui offre également le château de Chenonceau.

Diane a eu un rôle important dans la renaissance française. Elle a été le sujet de beaucoup de tableaux de l'école de Fontainebleau. Quelques peintures la représentent comme Diane la déesse de la chasse. Son emblème est un croissant de lune qui est le symbole de Diane la chasseresse. Elle s'entoure d'une cour brillante et protège les artistes de son temps tel le poète François Ronsard.

On disait que sa beauté était incomparable. Elle avait beaucoup d'élégance. Elle avait la peau très blanche et de beaux cheveux roux.

Mais quel était donc son secret de beauté ?

Couchée chaque soir à vingt heures, elle se lève à six heures. Un bain bien glacé, une potion à base d'or liquide, une longue chevauchée avec sa meute au cœur des bois. Au retour, une bonne collation, puis une sieste réparatrice. Sommeil, sobriété, hygiène et exercice... Voilà le grand secret du ventre plat, de la taille fine et des épaules robustes qui font à l'époque la renommée de Diane.

Mais revenons au château.

L'année 1547 est consacrée aux travaux de terrassement, à la régularisation du terrain marécageux, au creusement des douves, à la construction de deux étages de caves pour les cuisines, de canalisations d'égout.

L'année suivante, on s'attaque aux bâtiments d'habitation en commençant par le corps principal devant former le fond de la cour d'honneur. En 1549 et 1550, on construit l'aile droite et la chapelle; en 1551, l'aile gauche ; le portail s'élève en dernier lieu et porte, gravée sur ses pierres, la date d'achèvement des travaux : 1552.

Au fond de la cour sont aménagés les appartements de Diane et ceux du roi, ainsi que les salles de réception. L'aile gauche est affectée à d'autres appartements. L'aile droite abrite uniquement une immense salle des fêtes, dite « galerie de Diane » et masque la chapelle attenante dont on ne voit, de la cour d'honneur, que le dôme et les deux flèches de pierre en forme de pyramides. Derrière chaque



Bernard Ciret

aile s'étend une cour latérale. Enfin, en contrebas du principal corps de logis s'étendent les jardins, entourés par une longue galerie dont deux pavillons carrés occupent les angles extrêmes et qui conduit à un grand bâtiment servant de salle de festin ou de bal.

Nous imaginons très bien ce que devaient être les fêtes dans un tel cadre au milieu des tapisseries, des miroirs, des verreries de Venise, des vaisselles, des coffres et tout ça aux initiales de Diane.

Henri II adorait venir au château attirant toute sa cour dans des fêtes somptueuses.

Mais tout a une fin. Le Roi qui participait à un tournoi, en 1559, contre le jeune comte de Montgomery est projeté au sol. Sa visière mal refermée ne l'a pas protégé et un morceau de bois s'est fiché dans son œil gauche. Malgré les soins prodigués par le chirurgien Ambroise Paré, le souverain meurt dix jours plus tard dans d'atroces souffrances.

Le nouveau Roi sera François II, son fils. Mais il n'a que quinze ans et c'est sa mère Catherine de Médicis qui prendra la suite. Diane peut se faire du souci. La reine lui refusera de voir le roi sur son lit de mort et lui interdira d'assister aux obsèques.

Diane se sentira obligée de rendre les bijoux de la couronne, et de demander pardon à la reine. Catherine se contentera de lui réclamer Chenonceau qu'elle lui échangea d'ailleurs contre Chaumont.

Réfugié dans son château d'Anet, Diane se consacra à l'administration de ses biens. Elle sera atteinte à la fin de l'hiver 1566 d'une brusque maladie et elle mourra dans son château à l'âge de 66 ans. (Une analyse faite en 2008 sur le corps retrouvé de Diane, a montré que son corps contenait une dose d'or 500 fois supérieure à la normale).

C'est la seconde fille de Diane qui héritera du château et qui fera construire la chapelle sépulcrale de sa mère (Les restes de Diane de Poitiers en 2010 ont été replacés au sein de la chapelle du Château d'Anet).

Pendant les années qui suivirent le château restera dans la famille et sera entretenu. De nombreuses fêtes furent encore données attirant les Rois et leurs cours. Mais à la révolution, les sans culottes s'installèrent à l'intérieur pour y tenir conseil. Confisqué, vendu comme bien national, il fut d'abord mis à sac, puis les démolisseurs s'attaquèrent à l'édifice ; le corps du logis central et l'aile droite furent détruits à l'explosif.

En 1840, il ne restait plus qu'une carcasse de pierres. Cependant un acquéreur, le comte Adolphe de Caraman décide de remettre cette demeure en état. Il fait rendre habitable l'aile gauche et s'y installe. C'est lui qui restaurera le portail en faisant remettre des chiens, des cerfs, et une horloge plus moderne.

Le propriétaire suivant retrouvera : le lit de Diane qui était utilisé dans une auberge du bourg, des buffets, des vitraux, des pièces d'orfèvrerie. Il acquerra dans une vente, à Paris les quatre grandes tapisseries de l'histoire de Diane, faites au XVI^e siècle pour Anet.

En 1914 le château est transformé en hôpital pour la Croix-Rouge.

En 1940 il est constamment occupé par les allemands. En 1944 il subira les bombardements mais par chance le château sera épargné, seul une trentaine d'hectares de bois seront détruits dans la propriété.

Après beaucoup d'effort, le château d'Anet sera restauré et restera un chef d'œuvre de la renaissance française. Je vous invite à aller le voir, ne serait-ce que pour faire renaitre dans votre imaginaire le merveilleux visage de Diane la chasserresse. ■



Le club de TAROT vous propose d'animer vos dimanches après-midi !

Venez participer à des petits tournois en toute conviabilité. Tournois réservés au Pormortais, aux membres du club de tarot, et bien sûr à vos amis.

Mise de 5 € par participant

Inscriptions intégralement reversées au 2 premiers

Les dimanches réservés sont les suivants :

Dimanche 27 novembre 2011

Dimanche 18 décembre 2011

Dimanche 22 janvier 2012

Dimanche 26 février 2012

Dimanche 1 avril 2012

Dimanche 6 mai 2012

Dimanche 3 juin 2012

Attention toutefois, je me suis engagée à laisser la priorité à la location de la salle aux particuliers.

N'hésitez donc pas à vous renseigner quelques jours avant pour confirmation de date.

Rendez-vous à 13 h 30

Christine : 06 61 46 35 26



Bernard Claret



CONSEIL du 26.04.11

Approbation du compte-rendu en date du 16 mars 2011

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

La section INVESTISSEMENT laisse apparaître un excédent de 160 222,49 €, auquel il convient de retrancher le solde positif de l'état des restes à réaliser d'un montant de 60 257 €, le report déficitaire 2009 de 96 054,27 €, **soit un solde excédentaire de 3 911,22 €.**

La section de FONCTIONNEMENT, fait apparaître un excédent de 120 140,56 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté à la clôture de l'année 2009, soit 21 572,49 €, ce qui laisse un **excédent de fonctionnement de clôture de 141 713,05 €.**

M^{me} le Maire a quitté la salle lors du vote de ce compte administratif par les conseillers. Sous la présidence de M. Lordi, le compte administratif est approuvé à l'unanimité. Il est résumé dans les tableaux ci-dessous.

Compte Administratif : Budget annexe de la Vieille Tour

1 000 € ont été portés en recettes au compte 7474 (participation de la commune) et au compte 61522 en dépenses (entretien de

bâtiments). Aucune dépense n'ayant été effectuée et un don enregistré, le résultat de clôture est de 1 020 €.

Le compte administratif de ce budget est approuvé à l'unanimité (sauf par M^{me} le Maire qui n'a pris part au vote).

Compte de gestion 2010

Les résultats financiers des sections de fonctionnement et d'investissement étant identiques au compte administratif voté, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte de gestion 2010, pour le budget communal et pour le budget annexe de la Vieille Tour.



Section de FONCTIONNEMENT 2010		BUDGET 2011		
Dépenses		Prévu	Réalisé	Voté
011	Charges à caractère général :			
	> Achat non stockables (eau électricité, alimentation, fournitures diverses)	68 200,00 €	62 875,04 €	70 400 €
	> Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux ,assurance)	47 800,00 €	47 625,31 €	68 700 €
	> Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, telecom, annonces, études)	17 500,00 €	15 422,31 €	17 300 €
	> Impôts et taxes	1 500,00 €	1 479,50 €	1 500 €
012	Charges de personnel	199 780,00 €	194 558,55 €	183 465 €
65	Autres charges de gestion courante :			
	> Participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges	25 475,00 €	24 664,00 €	25 001 €
	> Subventions association	3 810,00 €	3 810,00 €	5 210 €
	> Subvention au CCAS	0,00 €	0,00€	2 000 €
	> Budget annexe vieille tour	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	> Indemnités	31 270,00 €	30 373,69 €	30 470 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	7 000,00 €	6 989,29 €	7 441 €
67	Charges exceptionnelles	35 415,00 €	0,00 €	92 641 €
042	Opération d'ordre	0,00 €	0,00 €	552 €
023	Virement à la section d'investissement	76 713,00 €	0,00 €	145 379 €
TOTAL		515 463,00 €	388 797,69 €	651 059 €
Recettes		Prévu	Réalisé	Voté
002	Excédent antérieur reporté	21 572,00 €	21 572,49 €	141 713 €
014	Remboursement sur personnel communal	13 000,00 €	21 168,34 €	2 000 €
70	Produits des services (dont cantine)	28 000,00 €	29 979,14 €	28 000 €
73	Impôts et taxes :			
	> Taxe sur les pylônes	5 100,00 €	5 472,00 €	5 400 €
	> CCAE (compensation et solidarité)	39 939,00 €	39 939,00 €	39 939 €
	> Contributions directes	242 176,00 €	244 209,00 €	255 085 €
	> Taxes droit de mutation	3 500,00 €	6 586,00 €	13 745 €
74	Dotations et participations :			
	> Dotation État	135 858,00 €	135 926,86 €	135 619 €
	> Compensation exonération par l'État	6 481,00 €	7 252,26 €	5 960 €
	> Attribution fond départemental Taxe Professionnelle	8 837,00 €	8 837,00 €	8 768 €
75	Produits de gestion (location immobilière)	10 100,00 €	8 489,92 €	11 400 €
76	Produits financiers	0,00 €	6,19 €	0 €
77	Produits exceptionnels (dont indemnités de sinistre, etc.)	900,00 €	1 072,54 €	3 430 €
TOTAL		515 463,00 €	530 510,74 €	651 059 €

BUDGET PRIMITIF 2011

Avant la présentation et le vote du budget primitif ont été prises les délibérations suivantes :

> Octroi des subventions

Associations des Loisirs	1 400 €
Comité des Fêtes	2 500 €
Associations Anciens Combattants	450 €
Secours Catholique	400 €
La Prévention Routière	80 €
Sauvegarde St Pierre la Garenne	80 €
Les Papillons Blancs	150 €
Société de chasse	150 €

> Vote des Impôts locaux

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition a décidé d'augmenter de 2 % les taux qui sont désormais les suivants :

- La **taxe d'habitation** passe de 9,26 à **9,45 %**

- La **taxe sur le Foncier Bâti** passe de 17,99 à **18,35 %**

- La **taxe sur le Foncier Non Bâti** passe de 39,54 % à **40,33 %**

> Occupation du Domaine Public : Redevance France Telecom

Sur proposition de France Telecom, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif de droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2011, les montants en sont les suivants :

- 25,364 km x 36,97 € = 937,70 €
 - 17,483 km x 49,29 € = 861,73 €
 - Cabine téléphonique & sous répartiteur 0,50 m² x 24,64 = 12,32 €
- Soit un total de : 1 811,75 €

Amortissement des investissements : Groupement de collectivités

M^{me} BELAN, receveur municipal, précise que pour le paiement de nos participations au groupement de collectivités (renforcement électrique, travaux de voirie...), la commune n'a pas la compétence de ces travaux.

Elle n'en est donc pas propriétaire. À titre d'exemple, c'est le syndicat d'électricité qui est propriétaire des renforcements et nous versons des participations.

De ce fait, nos participations acquittées en investissement ne peuvent pas le rester puisqu'elles n'augmentent pas la richesse du patrimoine communal.

Il convient donc d'amortir ces dépenses pour les passer en section de fonctionnement, au choix entre 5 et 15 ans.

Pour les opérations d'ordre décidées lors de l'établissement du budget primitif 2011 et portant sur des dépenses d'une année antérieure, compte tenu de la somme, il est décidé d'amortir celles-ci sur 5 ans.

Pour les participations au groupement de collectivités budgétisées cette année, soit 95 280 €, il est décidé qu'elles seront amorties sur 15 ans pour éviter de grever le budget de fonctionnement de la commune.



Section d'INVESTISSEMENTS 2010				BUDGET 2011
Dépenses		Prévu	Réalisé	Voté
001	Solde d'exécution Investissement reporté	96 055,00 €	96 054,27 €	0 €
16	Remboursement d'emprunt	29 751,00 €	29 750,02 €	28 444 €
	Opération d'ordre	0,00 €	0,00 €	1 829 €
20415	Renforcement électrique & points lumineux	3 441,00 €	2 756,21 €	55 280 €
202	Frais d'études (plan local urbanisme)	32 587,00 €	83,13 €	30 000 €
2313	Mise sous alarme	5 100,00 €	0,00 €	5 100 €
2111	Achat de terrain	68 495,00 €	0,00 €	0 €
2151	Parking maison de village	10 283,00 €	10 281,08 €	0 €
2151	Parking plateau sportif, viabilisation Loges , sentes	26 920,00 €	0,00 €	39 777 €
2157	Terrain multi sports	55 200,00 €	0,00 €	65 700 €
2188	Achat de matériel (école, armoire, tondeuse, outillage...)	7 220,00 €	4 403,34 €	29 490 €
2313	Maison pour tous	304 600,00 €	0,00 €	0 €
20415	Travaux de viabilisation, reprofilage (Rue de Châteauneuf)	20 000,00 €	0,00 €	40 000 €
2151	Trottoir Mairie-Boulangerie			4 000 €
2313	Mur Mairie			2 000 €
2313	Clôture école			4 676 €
TOTAL		659 652,00 €	143 328,05 €	306 296 €
Recettes		Prévu	Réalisé	Voté
001	Exédent antérieur reporté			64 168 €
021	Virement de la section de fonctionnement	76 713,00 €	0,00 €	145 379 €
024	Produit des cessions	210 000 €	0,00 €	70 000 €
040	Opération d'ordre	0,00 €	0,00 €	2 381 €
1021	Dotations	6 000,00 €	0,00 €	0 €
10222	Récupération de TVA	20 763,00 €	20 209,00 €	3 205 €
10223	Taxe Locale d'Équipement	4 641,00 €	3 249,00 €	4 963 €
10251	Don			5 000 €
1068	Excédent de fonctionnement	77 632,00 €	77 632,27 €	0 €
10 & 13	Subvention (parking, mur du cimetière)	108 603,00 €	25 876,00 €	11 200 €
1641	Emprunt & cautionnement	155 300,00 €	80 530,00 €	0 €
TOTAL		659 652,00 €	207 496,27 €	306 296 €

Psychologue scolaire : aide pour achat mallette de test

L'équipe de la psychologue scolaire est intervenue l'an passé dans notre école communale. Environ 16 enfants ont été concernés (6 bilans – 12 interventions). L'Éducation Nationale prend en charge le paiement du psychologue, mais pas le matériel nécessaire aux interventions.

La psychologue utilise une mallette de test qui a été financée par la ville de Vernon. Dans un souci d'équité, et pour que ce matériel puisse être mutualisé entre la ville de Vernon et notre commune (12 écoles à Vernon et 4 hors-Vernon, dont Port-Mort), il est décidé de verser une participation de 75 € à la Ville de Vernon.

Cette participation pourra être versée tous les ans, compte tenu de l'achat régulier des protocoles venant s'ajouter à ladite mallette. M. Plé demande, à titre d'information, à ce que l'on continue à avoir un bilan annuel et non nominatif sur le nombre d'interventions dans notre commune.

Indemnités kilométriques

Un de nos agents qui était en arrêt maladie, a dû se rendre chez un spécialiste à Voisins-le-Bretonneux, dans le cadre de la médecine professionnelle.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que des indemnités kilométriques lui soient versées, soit :

85 kms x 2 (aller et retour) = 170 kms x 0,569 € = 96,73 €.

Durée hebdomadaire : poste adjoint des services techniques (service péri-scolaire)

Le poste qui a été créé, en qualité de poste titulaire, pour la surveillance des enfants au restaurant scolaire, est de 6 heures ½ par semaine. Cet agent pourvoit en heures complémentaires le ménage à l'école, en raison de l'arrêt maladie professionnelle d'un de nos agents. L'agent en arrêt a repris son poste avec un aménagement des tâches. Les heures complémentaires du poste concerné qui devaient être temporaires deviennent définitives.

Un calcul a été fait pour annualiser les heures et porter la durée hebdomadaire de travail de 6 heures ½ par semaine à 14 heures ½. Après avoir pris connaissance des tâches et des modalités dévolues à ce poste, le conseil municipal accepte cette augmentation horaire.

Compte-tenu de la multiplicité des tâches, il décide également que l'agent qui pourvoit ce travail bénéficiera de la Nouvelle Bonification Indiciaire (soit 10 points d'indice).

A l'unanimité, le conseil municipal en donne son accord. Ces dispositions s'appliquent à partir du 1er juin 2011.

Durée hebdomadaire : poste du secrétariat de mairie

Compte tenu de la masse de travail et des heures annuelles réellement effectuées par le secrétaire, il est décidé de porter ce poste

à temps complet, soit de 33 heures ¼ à 35 heures par semaine, à partir du 1er juin 2011. L'emploi du temps de M^{me} Lordi sera revu en conséquence.

Tous les conseillers municipaux donnent leur accord, sauf M. Lordi qui n'a pas pris part au vote.

Poste adjoint des services techniques

Un poste a été créé pour un emploi temporaire (actuellement pourvu) et un autre en qualité d'agent titulaire.

L'agent occupant actuellement le poste en contrat à durée déterminée donne toute satisfaction.

M^{me} Alquier propose de pourvoir, dès maintenant, le poste d'agent titulaire (actuellement vacant) et demande au Conseil Municipal son accord pour nommer stagiaire notre agent dès le 1er juin 2011.

Il est rappelé que, compte tenu de la multiplicité des tâches, ce poste existe avec le bénéfice de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire, soit 10 points d'indice).

A l'unanimité, le Conseil Municipal en donne son accord. Ces dispositions s'appliquent à partir du 1er juin 2011.

Avis sur l'enquête publique Biogaz

Cette enquête concerne une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation de méthanisation à Gaillon (zone industrielle de la Bergerie). Nous sommes consultés en tant que commune limitrophe. M^{me} Alquier, MM. Chomienne et Auloy sont allés consulter l'enquête et font part de leurs remarques :

La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz. Le méthane, représentant 55 à 85 % du volume de biogaz produit, est utilisable comme source d'énergie, ainsi 1m³ de méthane (soit 8 570 kcal) est l'équivalent d'un litre de mazout. Les responsables de ce processus naturel sont les bactéries méthanogènes strictement anaérobies.

> L'usine et le procédé :

Le terrain situé à 600 m de la piscine est de 1,1 ha. Il y aura 2 cuves de méthanisation de 2 960 m³ chacune. La cheminée de l'installation fera 14 m. L'usine fonctionnera 7j/7 et 24h/24.

Elle fonctionnera suivant le principe suivant :

1. Réception des déchets
2. Préparation
3. Méthanisation
4. Maturation
5. Valorisation

Les déchets sont des lisiers, fumiers agricoles, des sous produits de l'industrie alimentaire, des résidus de station d'épuration, des

stercoraires (= ce qui pousse sur des excréments), des déchets végétaux. Ils sont collectés dans un rayon de 50 km autour de l'usine. Les boues non conformes seront refusées.

La collecte engendrera un trafic de 18 véhicules/jour.

Les camions confinés arrivent pour déverser leur chargement dans un hangar fermé. L'air est traité par un filtre à charbon ou un bio-filtre pour les odeurs. Les camions partent ensuite sur une aire de lavage (l'eau est récupérée et va en méthanisation).

Le séjour dans une cuve de méthanisation est de 45 jours, c'est pourquoi il y a deux cuves. 30 000 tonnes de déchets seront ainsi traitées par an. La maturation dure ensuite 70 jours.

L'énergie créée servira à chauffer la piscine et le collège ainsi que quelques habitations.

Les résidus solides et liquides seront épanchés sur 2 930 ha dans 23 exploitations réparties sur 40 communes. Il n'y a pas d'épandage prévu sur Port-Mort

> Les risques :

Il peut y avoir rupture de la cuve de stockage, explosion de gaz à l'air libre générant des effets thermiques ou de surpression. Un nuage toxique peut également se former. Ces phénomènes ne concernent qu'une centaine de mètres autour de l'usine. Leur probabilité est faible et leur gravité peut être sérieuse (allergies...)

Le problème des odeurs est plus difficile à contrôler, c'est pourquoi de nombreuses dispositions sont prises : lavages, filtres, espaces confinés... Les composés susceptibles de créer une gêne olfactive sont des dérivés du soufre, de l'ammoniac, des aldéhydes et des cétones, des acides organiques. La gêne ne devrait pas dépasser 200 m autour du site.

Les conseillers proposent un avis favorable en demandant cependant une vigilance par rapport aux risques d'odeur aux alentours du site.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande (sauf M^{me} Oldra et M. Tréglos qui s'abstiennent).

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture d'une classe préélémentaire

M^{me} Alquier donne lecture d'un courrier envoyé par l'Inspection Académique qui nous informe que, compte tenu des effectifs à la rentrée prochaine, une classe préélémentaire sera fermée. Les conseillers municipaux en prennent note.

Etaient présents : Guillemette ALQUIER, Maire

Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Alain MAURIANGE, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, Gilles AULOY, Alain TRÉGLOS, Blandine OLDRA, Gérard MOREAU, Christian LORDI

Absents : Emmanuelle LEBLANC, Valérie TANTON, Bruno ARGENTIN, François LEHALLEUR

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER



Approbation du compte-rendu de conseil en date du 26 avril 2011

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Marché pour le restaurant scolaire : Autorisation de signature

M^{me} Alquier informe les conseillers municipaux que le marché souscrit avec le prestataire actuel arrive à échéance à la fin de cette année scolaire et qu'il convient de renouveler l'appel à la concurrence pour la fourniture des repas au restaurant scolaire.

Ce nouveau marché sera souscrit pour une période d'une année, renouvelable trois fois pour une année scolaire. La limite de réception des offres sera le lundi 11 juillet 2011 à 19 heures.

Le Conseil Municipal donne son accord sur les termes de ce marché et charge M^{me} le Maire ou un de ses adjoints de signer ledit marché.

Marché terrain multi-sports et parking plateau sportif : Autorisation de signature

Le cahier des charges de cet appel d'offre ainsi que les clauses techniques sont en cours d'élaboration par M. Lordi qui doit se charger prochainement de la publication de l'appel d'offre.

S'agissant de travaux de voirie et de revêtement pour plateau sportif, il est décidé d'ajouter à la prestation de ce marché la mise en place de barrières de protection entre la chaussée et le trottoir au niveau de nos commerces et de l'entrée de l'école communale.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de cet appel d'offre et autorise M^{me} le Maire ou un de ses adjoints à signer le marché avec la ou les entreprises qui seront retenues.

Avenant au règlement du cimetière

La commune a été saisie de deux demandes :

- d'une demande d'acquisition de concession dans le cimetière communal par une personne native de Port-Mort, descendante elle-même de parents natifs du village. Elle n'est plus habitante à Port-Mort pour raisons professionnelles mais ses attaches sont dans notre village.

- d'une demande de renouvellement de concession pour une durée de 15 ans.

Compte tenu de ces deux demandes le conseil municipal décide de modifier le règlement du cimetière de la façon suivante :

1. Dans l'article 1. Droit à l'inhumation, il est ajouté un alinéa 4. « Aux personnes natives du village ».

2. Dans l'article 27, suite aux durées d'acquisition pour 30 ans et 50 ans, il est ajouté la possibilité de renouveler une concession existante pour 15 ans. Toutefois, il est bien

précisé que la demande d'une première concession n'est possible que pour 30 ans ou 50 ans.

Le tarif de renouvellement d'une concession pour 15 ans est fixé à 100 €.

Jardin du Souvenir

Pour se conformer aux nouvelles réglementations sur les cimetières et répondre au besoin des demandes, la commune a fait édifier un columbarium et projette d'aménager prochainement un jardin du souvenir à gauche du columbarium, avec possibilité d'apposer des noms.

Remboursement de frais

1. La mairie avait commandé du vin pour le repas des aînés et tous les cartons n'ont cependant pas été livrés par le transporteur. Un des cartons est arrivé la semaine suivante. Nous avons donc un trop facturé représentant un montant de 49,51 €. Pour éviter les soucis de retour, cette livraison a été prise par un conseiller qui se propose de rembourser la mairie de ce même montant. Le Conseil Municipal en accepte le principe.

2. En ce qui concerne le mur de la mairie, les tuiles nécessaires à la réhabilitation du faitage sont d'une fabrication spéciale qu'il est possible d'acheter uniquement par palette. De ce fait, un riverain avec la mairie n'a pas pu passer directement commande. Nos services ont acheté la totalité des matériaux nécessaires et il doit nous rembourser sa quote-part soit la somme de 340 €. Le Conseil Municipal en donne son accord.

Décision modificative : Subvention « Maison pour tous »

Nous venons de recevoir un courrier de la Préfecture nous indiquant que notre demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement est retenue à la programmation. Cette information n'étant pas en mairie lors de l'établissement du budget primitif 2011, il avait été décidé de reporter ce poste au prochain budget.

Compte tenu de cette information, le conseil municipal reconsidère l'inscription de cet investissement au budget primitif.

L'architecte vient de nous fournir une réactualisation et le montant H.T. de l'opération est de 272 188 € H.T., soit 325 538 € TTC.

De façon à pouvoir démarrer ce programme dans le courant de l'année 2011, si la DGE nous est accordée le conseil municipal inscrit au programme : aménagement « maison pour tous ».

Dépenses		
2313		325 538 €
Recettes		
1341	Subvention	81 656 €
2313	Prêt relais TVA	53 350 €
2313	Emprunt	120 000 €
1068	Prélèvement sur fonct	70 532 €

Scolarisation d'un enfant à Vernon (dont décision modificative budgétaire)

Un enfant du village est scolarisé en classe spécialisée (section qui n'existe pas dans notre commune). La mairie de Vernon envoie une note de frais de scolarité d'un montant de 736 €.

Pour pouvoir acquitter cette participation le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 736 € au compte 65734 (participation auprès des communes) et la prélève ce même montant sur le compte 678 (charges exceptionnelles).

Éclairage public

À l'heure des économies d'énergie et du Grenelle 1 qui préconise l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit et à l'instar de nombreuses communes du Département, le Conseil Municipal après avoir examiné le budget EDF sur ce point constate que la commune frôle une consommation électrique de 6 000 € par an et qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, cette note s'alourdit d'une taxe locale de 8 %.

Une coupure de 23 heures à 7 heures représente, au coût de l'année passée une économie budgétaire de 3 000 €, sans oublier le respect de l'environnement par rapport à la pollution diurne et à l'effet de serre.

Il est donc de décider de couper l'éclairage public de 23 heures à 7 heures

■ QUESTIONS DIVERSES

Schéma départemental de coopération intercommunale

Ce schéma propose un rattachement du Syndicat des Eaux du Catenai (syndicat auquel notre commune adhère) au Syndicat des Eaux du Vexin.

Le Conseil se questionne sur l'opportunité d'un tel changement car nous n'avons aucun équipement commun ou interconnexion, alors qu'une interconnexion va être créée avec la Communauté de Communes E.M.S. en raison d'un forage sur Port-Mort.

D'autre part les conseillers s'inquiètent sur l'incidence financière du prix de l'eau pour les abonnés et ne voit pas l'intérêt que peu offrir ce rattachement au Syndicat des Eaux du Vexin.

Les délégués auprès de notre syndicat des eaux soulignent une augmentation récente de la rentabilité de notre réseau qui avoisine les 82 % et sont satisfaits de la gestion actuelle du syndicat et du prestataire tant au niveau des délais d'intervention que de la qualité d'entretien du réseau.

À l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce contre un regroupement du Syndicat des Eaux du Catenai et du Syndicat des Eaux du Vexin et souhaite que la durée de vie du syndicat auquel nous adhérons aujourd'hui perdure.

En ce qui concerne notre Communauté de Communes, la C.C.A.E., il est constaté que les frontières en restent inchangées.



École Communale

M^{me} Alquier et M^{me} Devouge ont rencontré la directrice de l'école communale et l'institutrice de l'école maternelle à leur demande. Un point a été fait sur les effectifs des élèves suite à la fermeture d'une classe.

Les enseignants proposent de répartir la Grande Section de Maternelle entre la classe maternelle et le CP, ce qui porterait à 22 le nombre d'élèves en classe maternelle trois niveaux.

La demande d'un parent pour scolariser un enfant de deux ans ½ est examiné. Compte tenu des effectifs les enseignants pressentent des difficultés à accueillir un 4^{ème} niveau en classe unique. A l'unanimité, le conseil municipal rejette cette demande.

Le Conseil Municipal s'étonne d'avoir une demande pour que la commune fournisse des bouteilles d'eau pour les enfants de l'école compte tenu de la qualité de notre eau et des rapports d'analyse réguliers et refuse cet achat.

Ramassage des déchets

Suite à l'interdiction de brûlage des déchets, un de nos administrés demande ce que la mairie envisage pour le ramassage des déchets verts. Notre syndicat de ramassage des ordures ménagères, le SYGOM n'assure pas cette prestation. Notre commune n'a pas la logistique pour pouvoir le faire.

Fauchage Vieille Côte

La rue de la Vieille Côte est l'ancienne départementale avant le tracé actuel de la D 313.

De ce fait, elle n'est pas considéré comme une voie communale mais le Département ne l'entretient plus. Il se pose la même question que tous les ans. Qui fauche les herbes dans le haut de la rue de la Vieille Côte ?

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TRÉGLOS.

Absents : Gérard MOREAU (pouvoir donné à M^{me} POEZEVARA), Bruno ARGENTIN, Emmanuelle LEBLANC, Valérie TANTON.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER



CONSEIL du 29.06.11

Démission d'un conseiller municipal

M^{me} le Maire informe les conseillers municipaux du départ de M. Alain Mauriange qui vient de quitter la commune et qui se voit obligé de démissionner compte tenu de la distance par rapport à son nouveau domicile. Le nombre de conseillers municipaux est porté à 14 au lieu de 15.

À l'unanimité, tous les conseillers regrettent le départ de ce conseiller qui s'investissait pour sa commune et prenait ses délégations à cœur.

Approbation du compte-rendu de conseil en date du 25 mai 2011

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le Cabinet Eurotop, prestataire de notre PLU, nous a conseillé de reformuler notre délibération qui a été prise en date du 5 août 2010 pour modifier certains points.

La présente délibération annule et remplace la précédente délibération du 5 août 2010 en intégralité.

Notre Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 15 mai 2001, manque maintenant de cohérence entre les zonages et le règlement (en partie obsolète). A titre d'exemple, la zone NB (zone naturelle ordinaire) n'est plus en conformité avec la Loi. Notre Plan d'Occupation des Sols ne tient pas compte, ni des ruissellements des eaux pluviales, ni de la gestion des espaces naturels. Les zonages ne permettent plus un développement harmonieux de notre commune.

Notre document d'urbanisme doit être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Vexin Normand qui a été approuvé le 16 avril 2009.

Le SCOT prévoit un développement harmonieux et mesuré de l'urbanisation dans les dix années à venir, ce qui est tout à fait acceptable. En effet, cet objectif semble compatible avec notre capacité d'accueil par rapport à nos services publics – exemple : accueil scolaire et périscolaire.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-11 et suivants, R 123-1 et suivants, L 300-2,

Outre le développement harmonieux et mesuré de notre village, les principaux objectifs de notre document d'urbanisme seront :

- la sécurisation et l'aménagement routier par rapport à la départementale traversant notre village
- l'organisation des « liaisons douces ». Ex : les sentes
- la valorisation des espaces naturels et du patrimoine historique communal.

- La prise en compte du ruissellement des eaux pluviales

Pour ces différentes raisons, le Conseil Municipal décide de transformer notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et définit les modalités de concertation avec la population et les différents services. La délibération suivante est donc prise :

M^{me} Alquier expose que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain a notamment remplacé le plan d'occupation des sols (POS) par le plan local d'urbanisme (P.L.U.), différent dans son contenu du POS et que cette loi a prévu que la transformation en P.L.U. doit être réalisée à l'occasion de la mise en révision d'un POS.

M^{me} Alquier indique que pour les raisons ci-dessus citées, la révision de notre document d'urbanisme est rendue nécessaire.

Les modalités de concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées conformément aux articles L.123-6 et L.300-2, définies par le Conseil Municipal sont les suivantes :

- des articles concernant l'évolution de cette procédure seront publiés dans le bulletin municipal et sur notre site Internet « port-mort.com »
- des permanences seront tenues en mairie pour recevoir les personnes concernées
- des réunions publiques seront programmées
- les pièces du dossier et un registre d'observations seront mis à disposition du public en mairie.

Un bilan de concertation sera établi lors de l'arrêt du projet du PLU.

Il est également précisé que conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet
- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général
- aux présidents de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie et de la Chambre des Métiers
- au Président du Pays du Vexin Normand Conformément aux articles R 123-24 et R 123-15 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal l'Impartial.

Schéma départemental de coopération intercommunale : Syndicat des Eaux du Catenai

Concernant la fusion prévue dans le schéma départemental de coopération intercommunale, il convient de reformuler la délibération, qui annule et remplace celle qui a été prise au précédent conseil.

Le comité syndical a pris connaissance des propositions formulées par M^{me} la préfète dans le schéma départemental de coopération intercommunale, relatives au rapprochement de notre SAEP du Catenai, du SAEP des eaux du Vexin et du SAEP de la région d'Hébécourt.



TÉLÉTHON 2011

25/11 à Muids, soirée Country (démonstration et concert),

26/11 visite de la ferme de la famille Durand pour les enfants et les plus grands à partir de 14 h à Noyers (Les Andelys)

03/12 marche du Vexin (3 circuits)

Après débat, le comité syndical n'accorde pas son approbation au regroupement proposé et émet un avis défavorable au dispositif du schéma départemental de coopération intercommunale qui le concerne.

Toutefois, il demande que soit tenu compte des considérations suivantes :

1. Le syndicat distribue de l'eau d'une excellente qualité, à un coût nettement inférieur à la moyenne départementale, satisfaisant les usagers et en ce sens il répond à l'objectif formulé dans le schéma départemental de coopération intercommunale « d'œuvrer pour une meilleure gestion une protection efficace de la ressource en eau afin que celle-ci soit de qualité, en quantité suffisante et à un moindre coût ».

2. L'objectif d'un perfectionnement technique de la distribution de l'eau est en cours de réalisation puisque le comité syndical a donné son accord pour la réalisation d'une interconnexion avec le réseau de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine. Les décisions ont été prises, les études sont en cours et l'interconnexion devrait s'effectuer dans les mois qui viennent puisque la communauté de communes Eure-Madrie-Seine a déjà réalisé un forage sur le territoire de la commune de Port-Mort.

3. De ce fait, le SAEP du Catenai est techniquement plus tourné vers le sud, c'est-à-dire vers la région Eure-Madrie-Seine que vers le Vexin.

4. Le comité syndical confirme son intention de parfaire sa complémentarité avec le réseau Eure-Madrie-Seine qui est dans le périmètre d'une communauté de communes. Ce qui nous interdit une fusion. Néanmoins, les adaptations techniques que nous proposons se traduisent par la même chose.

M^{me} Alquier informe le conseil municipal du contenu de notre première réunion de travail avec l'urbaniste qui portait notamment sur l'organisation administrative, la présentation des documents composant un PLU et le déroulement des séances de travail.

Les différents documents nécessaires à l'élaboration du PLU ont été remis au prestataire. Il reste à fournir, en outre, les plans de réseau et divers renseignements avant la prochaine réunion.

Convention avec le Conseil Général : Utilisation de l'orthophotographie pour le P.L.U.

Lors de la première réunion de travail pour l'élaboration de notre P.L.U., le cabinet Eurotop nous a conseillé de solliciter les données d'orthographie de notre commune (territoire vu d'avion) qui ont été élaborées par le Conseil Général et qui sont mises à disposition des communes. Ces données pourront être superposées avec les plans de zonage. Le conseil municipal prend connaissance de la convention d'utilisation des plans de l'orthophotographie haut-normande et charge M^{me} le Maire de signer ce document avec le Conseil Général.

Syndicat d'Électricité : Compte-rendu de réunion

• Réunion qui a eu lieu le 28 mai dernier.

Depuis la loi Nome et la libéralisation des marchés, la taxe locale de 8% a été supprimée. Seule la consommation électrique est maintenant taxée et celle-ci est restée pour notre département à 8 %. Elle ne s'appliquait pas auparavant aux collectivités locales. Celles-ci y sont maintenant assujetties. En ce qui concerne la programmation des travaux 2012, des communes seront prioritaires par rapport à des sous alimentations et à des remises aux normes (loi Nome). En effet, de nouveaux calculs de surtension sont mis en place, ce qui peut impacter les demandes pour cette année.

• **Éclairage public** : pour les implantations des nouveaux points des normes de hauteur des poteaux pour obtenir le périmètre des zones à éclairer de façon à optimiser leur mise en place. Le syndicat a précisé que de plus en plus de communes éteignent une partie de la nuit et qu'à plus ou moins court terme cela deviendra obligatoire. Une convention de servitude avec l'instauration d'une indemnité pour le passage des lignes sur le domaine privé est instituée ; ce qui n'existait pas auparavant.

Travaux de réhabilitation à l'église et décision modificative budgétaire

Plusieurs pierres de cet édifice, situées en hauteur, ont besoin d'être restaurées et certaines menacent même de tomber. Compte tenu des travaux et des montants prévisibles, trois devis ont été demandés.

Après examen des devis, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Deheneau dont le montant des travaux s'élève à 9 314,73 € TTC.

S'agissant d'une restauration de cet édifice et vu le montant des travaux le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 9 400 € en investissement.

Réhabilitation mur mairie

Il était prévu de réutiliser certaines tuiles pour le faitage du mur : ce qui n'a pas été possible et nous devons commander une nouvelle palette de tuiles. Il manque la somme de 1 000 € en investissement pour pouvoir acquitter cette dépense.

Travaux à l'école

Il est envisagé de refaire les peintures de l'école primaire sur plusieurs vacances scolaires. Pour cet été, il est prévu de repeindre le couloir (par partie pour ne pas gêner le centre de loisirs).

Les dalles composant le revêtement des plafonds datent de la construction. Plutôt que de les peindre, il est prévu de les remplacer par un plafond suspendu. L'achat du plafond suspendu est estimé à 1 700 €. Le conseil municipal décide de passer ces travaux en section investissement

Pour faire face à ces différentes dépenses, les conseillers décident de prélever les som-

mes de 9 400 € sur le compte 61522 (entretien de bâtiment) et 2 700 € sur le compte 678 (charges exceptionnelles), soit 12 100 € pour les porter en investissement au compte 2313.

Vente de terrain : Signature chez le notaire et document d'urbanisme

Le géomètre a déposé en mairie le dossier de déclaration préalable pour le détachement du terrain à bâtir rue des Loges. La D.D.T. a retourné la proposition d'arrêté qui a été signé par le maire le 21 juin dernier. Les frais de géomètre concernant cette division s'élèvent à 2 499,64 €.

Comme cela avait déjà été prévu en commission, le Conseil Municipal autorise M^{me} Alquier à acquitter les frais de géomètre et la mandate pour signer l'acte de vente auprès de Maître Dominique Budry, Notaire de la commune.

Voie Navigable de France : Convention bord de Seine

Lors de sa séance en date du 24 février dernier le conseil municipal avait décidé de ne pas renouveler la location des bords de Seine.

V.N.F. propose une convention avec une co-gestion entre la commune et V.N.F.

Cette co-gestion suppose une co-responsabilité et un relevé topographique des bords de Seine à charge de la commune.

À l'unanimité, les conseillers n'optent pas pour cette solution et ne reviennent pas sur leur décision précédente.

Les conseillers rappellent que les véhicules (voitures, moto, quad) circulent fréquemment en bord de Seine et occasionnent, outre le bruit, un manque de sécurité pour les promeneurs. Dans le but de protéger le chemin le long de la Seine, il est décidé de poser des barrières aux extrémités de la rue de Seine, de la rue Maillot, de la rue Haguevrite et de la rue du Port.

Le site de la Vieille Tour est également évoqué. Des ordures ont été bennées à cet endroit. Pour éviter ce genre de désagrément, il est décidé d'installer également une barrière en bas du chemin. Une clé sera remise aux riverains et à l'A.S.S.P.M.

Fête du 13 juillet 2011

L'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort qui avait prévu une fête à la Vieille Tour le 13 juillet au soir (soirée champêtre -pique nique et embrasement de la Vieille Tour avec des feux de bengale) se voit obligée, en accord avec la mairie, d'annuler cette manifestation. La législation sur les feux de bengale en plein air interdisant la proximité des bosquets et culture et les arrêtés préfectoraux sur les risques engendrés par la sécheresse conduisent à annuler cette soirée.

Outre ce point, il y a également à résoudre des problèmes quant au stationnement des véhicules, aux risques liés à la falaise et à l'utilisation du site de nuit ainsi que le manque d'accès pour les véhicules de sécurité.

Demande de subvention Vieille Tour

M^{me} Alquier rappelle qu'il existe depuis l'an passé un budget annexe pour la restauration de la Vieille Tour. L'Association de Sauvegarde, en partenariat avec la mairie cherche un financement pour sauver cet édifice.

Le budget annexe de la commune offre la possibilité de recevoir des dons qui sont fiscalement déductibles.

Il est évoqué l'urgence de retenir une entreprise avant l'hiver pour assurer la consolidation afin d'éviter l'éboulement de la tour. Les conseillers sont conscients du risque de la perte de ce patrimoine historique et touristique. L'objectif de la commune est d'ailleurs de promouvoir la tour et son histoire dans le cadre d'un futur développement touristique du canton.

Les impératifs budgétaires (ex : réparations importantes sur l'église) de cette année ne permettent malheureusement pas d'assurer la totalité de ce financement.

Pour faire face à cette dépense supplémentaire, il est décidé de solliciter une subvention parlementaire par l'intermédiaire de notre député.

M^{me} Alquier, M. Tréglos et M. Lordi sont chargés de monter le dossier relatif à cette demande.

D'autre part, le concours éventuel de la Fondation du Patrimoine est évoqué. Le principal avantage qui pourrait en découler est la défiscalisation sur les dons possibles par l'intermédiaire du budget annexe. Par contre la fondation peut recueillir des fonds par son propre réseau.

Ligne fax

Notre fax occupe la même ligne que celle du téléphone. Le copieur reçoit ces fax, mais l'aiguillage n'est pas automatique. Il n'est donc pas possible de les réceptionner lorsqu'il n'y a personne en mairie.

À l'unanimité, les conseillers pensent qu'il s'agit d'un outil de travail maintenant incontournable et demandent à ce que la mairie souscrive une ligne uniquement réservée à l'envoi et la réception des télécopies.

Convention avec les associations

L'utilisation des locaux communaux et du domaine public nécessite une convention avec la commune pour que les associations puissent encaisser en toute légalité les redevances demandées aux participants.

Il est décidé de régulariser cette formalité administrative auprès de chaque association utilisatrice de nos locaux (Comité des Fêtes, Association des Loisirs, Association des Anciens Combattants, Société de Chasse, Vie Libre, association Yoga).

Les conseillers prennent connaissance des documents proposés par M^{me} Alquier et M. Tréglos et autorisent ces derniers à signer lesdites conventions avec les présidents ou les représentants des associations.

D'autre part, comme pour les particuliers, il est également demandé une caution pour l'utilisation de la maison de village. Celle-ci sera renouvelable chaque année et est fixée à 400 € par association.

■ QUESTIONS DIVERSES

Malette pour le psychologue scolaire

M^{me} Alquier donne lecture du courrier de remerciement de la psychologue pour notre participation.

Conseil d'École

Celui-ci a eu lieu le 28 juin. Un point a été fait sur les effectifs scolaires pour la rentrée prochaine et la répartition des différents niveaux suite à la fermeture d'une classe.

- Compte tenu de la suppression d'une des classes maternelle, il est décidé de transférer la garderie dans la salle vacante. En effet le local actuel est devenu trop petit pour le nombre d'enfants accueillis. Il restera à étudier les modalités de la convention avec la C.C.A.E. pour l'entretien du local.

- D'autre part, les enseignants demandaient un local supplémentaire pour la bibliothèque scolaire. Il est décidé, pour cette année uniquement, de leur allouer l'ancien local de la garderie péri-scolaire. Une autre utilisation future pourra être envisagée l'an prochain par la mairie.

- Les enseignants demandent une corne de brume en cas de besoin de confinement. Le quartier de l'école n'est plus inclus dans le périmètre Seveso, mais cet achat reste à l'étude.

- Étude du soir : la possibilité d'instaurer cette aide pour la parent a été évoqué et il convient de se renseigner quant aux modalités de mise en œuvre.

Trottoir Grande Rue

Suite à des réclamations de riverains auprès d'un conseiller, il est rappelé qu'il appartient à chacun d'entretenir le trottoir devant sa propriété, y compris pour les voies communales.

Sécurité Grande Rue

Un rendez-vous est pris avec un responsable de la direction des routes. Les places de stationnement seront notamment révoquées et certaines seront supprimées.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TRÉGLOS.

Absents excusés : Bruno ARGENTIN, François LEHALLEUR

Absents : Blandine OLDRA (pouvoir donné à M^{me} POEZEVARA), Emmanuelle LEBLANC, Valérie TANTON.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER



CONSEIL du 18.07.11

Approbation du compte rendu du conseil du 29 juin 2011 :

Aucune observation n'étant apportée, le compte rendu est adopté à l'unanimité

Aménagements de sécurité sur la D313 :

Suite à la réunion du 4 juillet 2011 avec le conseil général, direction des routes, à laquelle ont participé M^{me} Alquier, MM. Auloy et Chomienne, diverses propositions ont été faites :

- **Suppression des marques de stationnement devant l'entreprise AKeo.** Remplacement de ces stationnements par un bordurage (élargissement du trottoir).

- Proposition également de **plateaux surélevés devant chez Alland pour protéger le carrefour du château et faire ralentir.** Également à l'entrée du village coté Vernon vers l'arrêt de car et rue du Moulin à Vent au niveau de l'entrée du village pour les voitures venant de Pressagny-le-Val pour casser la vitesse.

- Il est également prévu la **suppression des bandes rugueuses dans le virage de la sortie vers les Andelys** et un bordurage dans ce virage.

Les propositions sont étudiées par le conseil et ne correspondent pas au souhait de chacun.

- **Entrée du village côté Vernon :** M^{me} Oldra propose un îlot central (« haricot »), mais la réalisation semble difficile par rapport aux sorties des maisons d'habitation. Il est évoqué également la possibilité d'un stop rue du Moulin à Vent ou de 3 feux avec radar (2 sur la départementale et 1 rue du Moulin à Vent). La proposition des 3 feux est retenue à l'unanimité.

- **Carrefour du Château :** Proposition d'un ralentisseur ou d'un stop sur la départementale. L'option du ralentisseur n'est pas retenue car un plateau trapézoïdal nécessite un passage piéton qui n'a aucune utilité compte tenu de l'emplacement. Le stop est retenu par 8 voix pour, 2 abstentions (G. Moreau, V. Tanton) et 2 voix contre (B. Oldra et son pouvoir). Il est donc décidé d'implanter un stop côté impair au carrefour du Château avec panneau annonçant celui-ci comme l'impose la réglementation.

- **Arrêt car ancienne mare :** Les places de stationnement actuelles sont supprimées. Leur efficacité pour réduire la vitesse est reconnue, mais elles engendrent des problèmes de visibilité pour les riverains et les usagers. Le principe de rétrécissement de chaussée en quinconce est maintenu, il sera matérialisé par l'élargissement des trottoirs, un décrochement du trottoir sera prévu pour les arrêts de bus. Une interdiction de stationner accompagnera ce dispositif, toujours en vue de préserver la visibilité. Cette solution est votée à l'unanimité.

Demande de subvention pour les aménagements retenus :

Il est décidé à l'unanimité de demander une subvention au titre des amendes de police pour :

- L'installation de feux tricolores au croisement Grande Rue, rue du Moulin à Vent

- L'élargissement des trottoirs au niveau de l'ancienne mare.



QUESTIONS DIVERSES

Éclairage public :

L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit a pris du retard, compte tenu du fait que certaines armoires électriques n'ont pas d'horloge et qu'il convient d'en installer. Nous sommes toujours en attente d'un devis de la part de M. Blondel, chargé de la maintenance.

SIEGE :

Le syndicat demande à connaître nos projets. Nous n'avons pas de renforcement de réseau à réaliser, mais prévoyons un effacement des lignes sur la Grande Rue, de la rue de Seine à la rue de Falaise, et ce pas avant 2013.

Cour de la mairie :

En quittant la commission d'urbanisme, M^{me} Devouge a éclaté un pneu en roulant sur une tige de bambou sortant au ras du sol dans la cour de la mairie. Il est prévu de couper tous les rejets pouvant être dangereux. M^{me} Devouge ne participe pas au vote. Le conseil municipal décide de rembourser les frais engagés soit 82,22 €.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, Valérie TANTON, Alain TRÉGLOS.

Absents : Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER



**CONSEIL
du 07.09.11**

Démission d'un conseiller

M^{me} Alquier avait mis ce sujet à l'ordre du jour, pensant que M^{me} Valérie Tanton enverrait un courrier confirmant la démission « sans appel » qu'elle lui avait envoyé par mail ; ce qui n'a pas été le cas. M^{me} Alquier prend donc acte du pouvoir de M^{me} Tanton pour M^{me} Oldra.

Approbation du compte-rendu en date du 18 juillet 2011

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Remplacement d'un conseiller démissionnaire dans les commissions et représentations intercommunales

M. Mauriange qui a dû démissionner en raison de son départ de la commune siègeait dans les commissions et représentations intercommunales suivantes :

- Commission d'appel d'offres en qualité de délégué suppléant
- Commission urbanisme
- Délégué auprès du Syndicat des Eaux du Catenai

• Délégué auprès de la Communauté de Communes des Andelys, dans la commission environnement.

Après avoir présenté leur candidature, le conseil municipal à l'unanimité a nommé des nouveaux membres ou délégués comme suit :

- commission d'appel d'offres, délégué suppléant : M. Gilles Auloy
- commission d'urbanisme : M. Alain Tréglos
- Délégué au Syndicat des Eaux du Catenai : M^{me} Guillemette Alquier
- Délégué auprès de la Communauté de Communes des Andelys, commission environnement. M. Lehalleur François qui était délégué suppléant devient délégué titulaire. M. Plé Philippe est nommé délégué suppléant.

PLU : achat des plans de réseaux électriques

À la demande de l'urbaniste les différents plans de réseaux ont été demandés aux concessionnaires. Erfd a fourni les plans de réseaux haute tension. Il appartient de demander à EDF les réseaux de distribution basse tension dans le village. Ces plans sont fournis sur papier et non pas de façon numérique. Il pourra peut être, y être remédié. Le coût de cette fourniture s'élève à 356 € H.T. Ceux-ci étant nécessaires pour l'élaboration du PLU, le Conseil Municipal décide de procéder à cet achat.

« Maison pour tous » : Point d'avancement

Au retour des vacances les services préfectoraux ont contacté la mairie pour confirmer que la commune est bien bénéficiaire de la D.G.E. pour ces travaux et que le courrier nous indiquant que nous étions retenus à la programmation valait accord écrit. Dans le cadre de la relance de l'économie, il nous a été demandé de préciser le délai d'exécution des travaux.

La municipalité a donc rencontré le cabinet d'architecture qui a assuré la mise en œuvre des travaux de l'école maternelle, la « maison pour tous » étant un agrandissement de ce bâtiment existant. Les délais de finition de cet équipement sont possibles pour le début de l'année 2013.

Financement

À la demande de la Perception, le Conseil Municipal reprend la délibération quant à la forme pour le financement de cette construction. Celle-ci annule et remplace la délibération en date du 25 mai 2011 comme indiqué dans le **tableau #1**.

Mission avec l'architecte

La conception d'un module d'extension ayant été pensée par le Cabinet de l'Andelle lors de la réalisation initiale de l'école maternelle. Le projet de la Maison pour Tous ne nécessite pas selon les articles 38,70 et 74 du Code des Marchés Publics de concours au projet de maîtrise d'œuvre :

« le maître d'ouvrage n'est pas tenu de recourir au concours de maîtrise d'œuvre pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre qui ne confie aucune mission de conception au titulaire » ;

Il est donc décidé de confier cette maîtrise d'œuvre au Cabinet de l'Andelle, propriétaire intellectuel du projet d'extension à réaliser.

M. Plé demande s'il est nécessaire de recourir aux services d'un architecte pour demander le permis de construire. Il lui est précisé que le recours à un architecte est normalement obligatoire mais qu'il existe une tolérance pour les particuliers lorsque la surface hors œuvre nette d'une construction est inférieure à 170 m². Pour les collectivités locales, le recours à un architecte est obligatoire, et de toute façon, la surface totale du bâtiment concerné les dépassent largement. D'autre part, l'établissement des métrés et du cahier des charges de la mise en œuvre de la construction représente un travail non négligeable qui nécessite des connaissances techniques.

Décision modificative budgétaire

Des détails sur les comptes mouvements dans la délibération en date du 29 juin 2011 concernant les travaux de réhabilitation de l'église et des travaux à l'école et la mairie doivent être apportés :

12 100 € sont à prélever à porter sur le compte 023 (virement à la section d'investissement pour les mettre sur le compte 021 (virement de la section de fonctionnement). Les mouvements de comptes ci-dessous annulent et remplacent ceux qui étaient cités dans la précédente délibération.

Voir **tableau #2** en page 24.

Vente de terrain

Ce point devient sans objet puisque la personne qui devait proposer une offre d'achat n'est plus intéressée.

Installations électriques : Travaux sur bâtiments

M. Lordi présente au conseil le devis de l'entreprise Plaquet, dont le montant s'élève à 1 833,11 € TTC pour la création de différents tableaux électriques à la Maison de Village et en mairie.

TABLEAU #1 Étape budgétaire : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1					
Article/Chap.	Désignation	F/I	Section	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonctionnement	Invest	Recettes	70 532 €	70 532 €
023/023	Virement de la section d'investissement	Fonct	Dépenses	70 532 €	70 532 €
1341/13	DGE	Invest	Recettes	81 656 €	81 656 €
1641/16	Emprunts en euros	Invest	Recettes	173 350 €	173 350 €
2313/23	Immos en cours - Constructions	Invest	Dépenses	325 538 €	325 538 €
678/67	Autres charges exceptionnelles	Fonct	Dépenses	-70 532 €	-70 532 €
	TOTAL SÉLECTION		Dépenses	325 538 €	325 538 €
			Recettes	325 538 €	325 538 €

Il s'agit d'installations nouvelles que le conseil décide d'inscrire en investissement au moyen de la décision modificative budgétaire comme indiqué dans le **tableau #3**.

Vieille Tour : Fondation du Patrimoine

La mairie et l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort ont à nouveau rencontré la Fondation du Patrimoine. La Fondation propose une recherche de fonds moyennant un prélèvement de 3% sur chaque don reçu. La Fondation du Patrimoine peut également accorder une subvention sur le montant de la rénovation. La commune doit prévoir dans son plan de financement une part restant à la charge communale, laquelle pourra être amoindrie s'il y a des dépassements prévus des dons recueillis ou inversement augmentée si les dons n'atteignent pas l'objectif prévu.

Le recours à un partenariat avec la Fondation du Patrimoine est également un argument pour nos demandes d'aide et subvention, puisque cela indique que notre projet est sérieux.

La souscription d'un contrat avec des prévisions de travaux auprès de la Fondation engage la commune et l'oblige à mettre ces travaux en œuvre dans un délai initialement prévu.

Avant qu'un partenariat soit souscrit entre la commune et la Fondation, le conseil municipal veut connaître le financement maximum à abonder par la commune pour avoir la certitude de faire face à nos engagements. Des devis seront demandés dans ce sens.

La mairie est actuellement en attente d'un chiffrage demandé à un maçon spécialiste en rénovation de bâtiments anciens, pour les travaux d'urgence.

En tout état de cause, il est déjà décidé de commander les travaux d'urgence permettant d'éviter un éboulement.

M. Plé demande si la commune a prévu un financement pour ces travaux minimum et si le maçon qui a été contacté a bien prévu l'importance des travaux. Il lui est répondu que nous avons un budget annexe pour la vieille tour et que vu les travaux à mettre en œuvre pour sauver la tour l'entreprise de maçonnerie a l'habitude d'évaluer le coût de la réfection.

École : mise en place d'une étude pour les devoirs

Ce point est étudié à la demande de plusieurs parents d'élèves qui souhaitent mettre en place ce service. Le conseil d'école en a été le rapporteur, mais nous ne savons actuellement pas combien de parents en sont demandeurs.

Après renseignements pris auprès des services de l'inspection académique, le fonctionnement peut être mis en place, soit :

- par la mairie, qui encaissera des redevances et paiera les prestataires de l'étude ;
- par le biais d'une association de parents d'élèves qui gèrera. Il y aurait dans ce cas une convention pour l'utilisation des locaux. Cette dernière encaissera les cotisations et assurera le salaire des intervenants.

Cette dernière solution est la solution la plus courante, renseignement pris à l'académie. Le Conseil Municipal invite les parents d'élèves à relancer le nombre d'enfants concernés et à étudier la question.

En ce qui concerne les services péri-scolaires M^{me} Alquier précise que, suite à la remise en concurrence, le prestataire a changé et que la livraison des repas en liaison froide est maintenant assurée par La Cuisine Evolutive.

Point sur les travaux rue de Châteauneuf et rue de Pressagny

La première tranche des travaux de la rue de Châteauneuf a commencé la semaine dernière. Une deuxième tranche est prévue, mais notre commune ne figure pas parmi les programmations de l'an prochain.

M^{me} Alquier prend contact avec le service voirie de la Communauté de Communes pour avoir des explications et connaître les délais.

Un des riverains est venu dans la journée en mairie pour demander à ce que les trottoirs soient engazonnés et non pas compactés avec des graviers. Le Conseil Municipal trouve cette demande judicieuse quant à l'absorption de l'eau et l'aspect paysager. Cette demande sera transmise dès demain à la Communauté de Communes.

Il est également évoqué le nettoyage des caniveaux sur la Grande Rue que la commune a du faire effectuer par un prestataire. En effet, lors du passage de la balayeuse de la C.C.A.E., il n'est pas toujours possible de

retirer la totalité des dépôts dans les caniveaux (ex : herbes qui s'enracinent).

À cette occasion une remarque concernant l'entretien des trottoirs est à nouveau stipulée. Il est rappelé que l'on demande à chaque riverain, devant sa propriété, d'entretenir les abords de sa propriété.

La possibilité de mettre des jardinières sur la barrière entre la D 313 et le parking de l'école est évoquée. Cependant, il reste à savoir si la barrière sera ou non maintenue puisqu'il avait déjà été question de la remplacer par une haie végétale en modifiant l'emprise du trottoir, à voir en commission des travaux.

Rue de Pressagny

La commune profite du renforcement pour effacer le réseau électrique et nous sommes dans l'attente d'un commencement prochain des travaux sans en connaître encore la date. Une réunion d'information pour les riverains est prévue le mercredi 14 septembre prochain. Pour les habitants dont les alimentations sont aériennes entre le compteur et la maison, il faudra prévoir une mise en souterrain. Dans le cas contraire, un poteau restera devant la propriété ; ce qu'il est préférable d'éviter.

Cimetière : reprise des concessions

La première procédure de reprise des concessions expirées ou abandonnées est arrivée à son terme. M. Lordi donne connaissance du devis qui a été demandé à une société de pompes funèbres pour le relevage des sépultures et dont le montant s'élève à 64 887,60 € TTC.

Ce devis prend en compte la mise en place d'un caveau provisoire, un ossuaire adulte et un ossuaire enfant, ainsi qu'une fosse pour recevoir les bois de cercueil. Dans ce cas les caveaux de l'allée 'A' seront conservés.

Compte tenu du montant de la prestation, une mise en concurrence est obligatoire. Des travaux pourront être entrepris par allée ou au fur et à mesure des besoins pour étaler la dépense.

Tarif des concessions

M. Lordi rappelle les tarifs des concessions qui sont inférieurs aux frais engagés quant au relevage des tombes. Il reste à définir la position du conseil municipal quant au service public et la prise en charge de ces frais. Aucune décision n'est prise dans l'immédiat. Des tarifs différents peuvent être établis (ex : concession nouvelle ou renouvellement, dont le coût pourrait être moins élevé).

Syndicat des Eaux – rapport annuel

M^{me} Alquier apporte un résumé du rapport annuel de l'exercice 2010 :

- pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau par an, le m³ est facturé 0,97 € H.T. aux abonnés.
- L'indice d'avancement de protection des ressources en eau est de 80 %. Les travaux de mise en œuvre de cette protection sont terminés mais il reste à finaliser des formalités administratives.
- L'Agence Régionale de Santé contrôle régulièrement la qualité de l'eau et aucun prélèvement non conforme n'a été réalisé.
- Le rendement du réseau a été amélioré par rapport à l'an passé (75,2 % en 2010 contre 68,6 % en 2009).

TABLEAU #2 Étape budgétaire : TRAVAUX DIVERS					
Article/Chap.	Désignation	F/I	Section	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section fonctionnement	Invest	Recettes	12 100 €	12 100 €
023/023	Virement de la section d'investissement	Fonct	Dépenses	12 100 €	12 100 €
2313/23	Immos en cours - Constructions	Invest	Dépenses	12 100 €	12 100 €
61522/011	Entretien de bâtiments	Fonct	Dépenses	-9 400 €	-9 400 €
678/67	Autres charges exceptionnelles	Fonct	Dépenses	-2 700 €	-2 700 €
	TOTAL SÉLECTION		Dépenses	12 100 €	12 100 €
			Recettes	12 100 €	12 100 €

TABLEAU #3 Étape budgétaire : TABLEAUX ÉLECTRIQUES					
Article/Chap.	Désignation	F/I	Section	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonctionnement	Invest	Recettes	1 835,00 €	1 835,00 €
023/023	Virement de la section d'investissement	Fonct	Dépenses	1 835,00 €	1 835,00 €
2313/23	Immos en cours - Constructions	Invest	Dépenses	1 835,00 €	1 835,00 €
61522/011	Entretien de bâtiments	Fonct	Dépenses	-1 835,00 €	-1 835,00 €
	TOTAL SÉLECTION		Dépenses	1 835,00 €	1 835,00 €
			Recettes	1 835,00 €	1 835,00 €

■ QUESTIONS DIVERSES

Plateau omnisports

M. Lordi doit finaliser les documents d'appel d'offre pour la mise en place du plateau omnisports et le parking du plateau sportif. Il remet à chaque conseiller, pour avis de chacun, un plan du projet.

Concours de Pêche

La commune n'a pas connaissance des dates du concours de pêche et les conseillers s'étonnent que certains itinéraires de promenade en bord de Seine ces jours là soient interdits.

Éclairage public

M. Plé rapporte des réflexions et demandes qui lui ont été faites quant aux plages horaires d'éclairage public. Les dysfonctionnements lors de cette mise en place sont évoqués. MM. Tréglos et Lordi ont surveillé sur plusieurs soirées son fonctionnement pour y remédier.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TRÉGLOS.

Absents : Bruno ARGENTIN, Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR (excusé), Valérie TANTON (pouvoir donné à M^{me}. OLDRA).

Secrétaire de séance : Christian CHOMIENNE.

La CCAE mène une enquête téléphonique...

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est un outil financier de soutien du commerce.

Une analyse réalisée par le cabinet AID est en cours afin de mieux connaître les besoins en matière de commerce et d'artisanat sur les 21 communes du territoire de la communauté de communes.

Une enquête téléphonique sera réalisée auprès des différents ménages de la communauté de communes du 14 au 19 novembre 2011.

Par ailleurs, des enquêteurs seront également présents sur le marché des Andelys les samedis 26 novembre et 3 décembre 2011.

Votre collaboration sera précieuse afin de mener à terme ce projet de redynamisation commerciale et artisanale.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur ce projet, vous pouvez contacter **Hélène Durand**, chargée de mission aménagement du territoire à la CCAE au 02 32 71 25 20.

PORT-MORT VU PAR PAULINE

Avant de me lancer dans des études de photographie, j'ai tout d'abord fait une formation d'illustratrice pour créer un univers personnel. J'ai finalement délaissé cette voie pour faire partager ma perception du monde, en attirant l'attention sur les beautés du quotidien qui nous entourent. Pour moi, notre monde est infiniment riche et nous devrions le considérer comme un enseignement. Malheureusement, nous avons tendance à le négliger.



Pauline Pitou

Pauline Pitou

VIVE LA CANTINE !

De pair avec la rentrée scolaire, la cantine a rouvert ses portes. Elle accueille journalièrement 55 enfants que Séverine, Brigitte, Graziella et Jacqueline sont heureuses d'accueillir.

Cette année, le prestataire a changé et les repas sont livrés en liaison froide (comme auparavant) par La Cuisine Évolutive. Cette société fabrique elle-même les pâtisseries. Les menus sont élaborés, conformément au cahier des charges de la commune, suivant les dernières directives santé. Les enfants sont radieux et aiment vraiment les plats. Chaque dernier vendredi du mois, nous fêtons les anniversaires avec gâteaux, bougies et menus cadeaux. Bref c'est la fête !

Si vous avez quelques petits jouets ou babioles à donner pour ces jours là, merci de les déposer à la mairie ou de me contacter au 06 07 39 60 62.



■ MARIE-CLAIRE POEZEVARA

SUDOKU'S 20 par Sudoku Infini® Mindscape®

① Facile 9 min.

2	1					3		
				1	6			
		6			2	5	4	
				5				4
8			6			7		2
4						9	5	
	2	1		6				7
	5	9	1	7		2		8
7		4	9			1	6	5

② Normal 12 min.

		4	1					5
		5			2	3		
	7	2	5		6		4	
			8		9			
7	1		3					9
4			6		1	5		3
		1	7		5	6	9	
6					3			
	4		2		8		3	

③ Très difficile 25 min.

			9			1		
1		3						7
4	8			5				
			6			8		
		6	7			5		9
	2				5			3
		9		1			4	
			3			2		
	7		2	8		3		



Pauline Pitou

© Pauline Pitou



SOLUTIONS JEUX 53

MOTS FLÉCHÉS 28

P	D	B	F	S	G	A		
S	O	L	E	I	L	A	R	A
R	A	F	L	E	R	A	L	C
A	C	C	U	S	O	T	I	T
I	N	A	U	R	E	O	L	E
A	N	E	T	H	E	U	T	R
T	A	R	T	I	S	T	E	D
I	V	O	I	R	E	T	O	I
R	I	C	I	N	E	N	G	O
C	A	L	I	C	O	T	G	E
C	E	O	M	I	S	E	E	T
A	S	S	I	T	R	A	S	E

MOTS FLÉCHÉS 29 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

LETTRE CONFUSE		AU BOUT DU DOIGT		RADIOFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE		MORTIFIER		MAÎTRE HOLLANDAIS		CHEMIN DE FER		VENTRU		APPARU
6 ^{ÈME} DE GAMME						PRONOM PERSONNEL		COUVRIRE DE PARTICULES				RÉVOLUTION		
		ARRACHERA										SANS VALEUR		
CACHÉ			STÉRILISA	PROTÈGE L'ÉMAIL						DÈS LA NAISSANCE				
SE DÉPLACE										UTILE EN CUISINE				
		LA RUMEUR			PARFOIS PUBLIC	NUAGE DE BEAU TEMPS								JUPETTES
		EXCUSE												
TEL UNE POINTE				RESTREINDS								RECONNUT LES LIGNES		
COURU TRÈS VITE				CAPITALE DU BÉARN										
						CARGAISON						PRONOM PERSONNEL	LIAIS	
						INSURGÉ ROYALISTE								
EN MATIÈRE DE FINANCES														
LICENCIER														
									NÉGATIF			ALTERNATIVE		
									TRANSITION			PATRON DES PEINTRES		
PRONOM PERSONNEL MASCULIN	VÉHICULE SPACIAL		CHASSE LES VAMPIRES	SON PERÇANT	AU			PÉPIN			PETIT GÂTEAU			TRAIN TRANS-EUROPEËN
								MACHOÏRES AVIAIRES			PRONOM RELATIF			
		BATTERIE												
		À MOITIÉ						ASTIQUAT						
PRINCE														
SAINT DU BORDELAIS					BAGUETTE QUI VIBRE					SQUELETTE D'AUSTRALOPITHEQUE				
								FONDE					PRONOM PERSONNEL	

SUDOKU 519

6	2	9	5	4	3	7	8	1
8	1	3	6	2	7	5	9	4
7	5	4	8	9	1	2	6	3
4	9	8	3	7	2	6	1	5
3	6	1	9	5	4	8	7	2
5	7	2	1	6	8	3	4	9
1	3	7	2	8	9	4	5	6
2	4	6	7	1	5	9	3	8
9	8	5	4	3	6	1	2	7

7	4	1	9	8	5	6	2	3
2	5	9	3	7	6	1	8	4
3	6	8	4	1	2	9	7	5
9	1	7	8	3	4	5	6	2
5	8	3	2	6	7	4	1	9
4	2	6	5	9	1	7	3	8
6	9	2	1	5	3	8	4	7
1	3	5	7	4	8	2	9	6
8	7	4	6	2	9	3	5	1

5	4	6	8	1	7	3	2	9
9	3	7	4	6	2	8	5	1
8	1	2	9	3	5	7	6	4
3	2	5	7	8	9	1	4	6
1	8	9	6	5	4	2	3	7
7	6	4	3	2	1	5	9	8
4	5	3	1	9	8	6	7	2
2	9	1	5	7	6	4	8	3
6	7	8	2	4	3	9	1	5

MOTS CROISÉS 47

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	G	A	R	G	A	N	T	U	A
2	R	N		R	I	E	U	S	E
3	A	I	M	A	N	T		A	R
4	V	E	I	N	E		E	G	O
5	I	R	A	I		I	V	E	S
6	E		S	T	O	R	E		T
7	R	O	M		T	E	N	I	A
8		R	E	M	I	S	E		T
9	A	M		U	T		M	I	
10	M	E	S		E	P	E	E	S
11	O	S	A	S		A	N	N	E
12	U		R	A	D	O	T	A	I
13	R	V		I	O	N	S		N

CONSEIL MUNICIPAL Maire Guillemette ALQUIER 1^{er} adjoint Christian LORDI 2^e adjoint Annie DEVOUGE-BOYER 3^e adjoint Gilles AULOY 4^e adjoint Alain TRÉGLOS Conseillers Bruno ARGENTIN Christian CHOMIENNE Emanuelle LEBLANC François LEHALLEUR Gérard MOREAU Blandine OLDRA Philippe PLÉ Marie-Claire POEZZEVERA

MENTIONS LÉGALES Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication Guillemette ALQUIER Directeur de Rédaction Christian LORDI Vice-président du Comité Consultatif Communication Alain CLERFEUILLE 02 32 77 47 30 Membres du Comité Consultatif Christian CHOMIENNE Bernard CIRET Jean-Paul CROIZÉ Maquette Alain CLERFEUILLE Parution Trimestrielle Internet : www.port-mort.com Courriel : journal@port-mort.com Tirage : ~500 exemplaires Dépôt légal Novembre 2011

Info Bruits

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI de 8 h 30 à 19 h 30

POUR LES PARTICULIERS, coupure de 12 h à 14 h

SAMEDI

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS

de 10 h à 12 h

Feux

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit

du 15 mars au 15 octobre.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS est interdit toute l'année.

